

Deuxième séance, mercredi 7 septembre 2016

Présidence de M. Benoît Rey, président

SOMMAIRE: Communications. – Projet de loi 2016-DSAS-52: modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LALAMal); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Projet de décret 2015-DICS-24: création d'un programme de master en médecine humaine à l'Université de Fribourg; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Projet de loi 2016-DICS-21: modification de la loi sur les bourses et les prêts d'études (LBPE) (accès aux données du Service cantonal des contributions); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Projet de décret 2015-DICS-67: crédit d'engagement pour l'acquisition du bâtiment Schumacher SA, à Schmittlen, et sa transformation en Centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Motion 2016-GC-9 Pierre-Alain Clément: modification de la loi sur la protection des biens culturels (Commission des biens culturels); prise en considération. – Motion 2015-GC-18 Xavier Ganioz/Jacques Vial: prévention des accidents de chantier; prise en considération.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: MM. Pascal Andrey, Didier Castella, Pascal Grivet, Jean-Daniel Wicht, Dominique Zamofing.

Est absent sans justification: M. Marc Menoud.

M^{me} et MM. Marie Garnier, Georges Godel, Erwin Jutzet et Maurice Ropraz, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Nous avons ce matin à 10 heures la photo de législature sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Je vous rappelle aussi qu'aujourd'hui s'ouvrent les Jeux paralympiques à Rio avec la présence de M. Alain Berset, conseiller fédéral. C'est important, parce que si tous les sportifs d'élite vont jusqu'au bout d'eux-mêmes pour réaliser leurs exploits, je crois que les personnes en situation de handicap doivent d'abord surmonter celui-ci pour pouvoir ensuite aller au bout d'eux-mêmes; et c'est remarquable. Je leur souhaite de très beaux Jeux olympiques.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Projet de loi 2016-DSAS-52 Modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LALAMal)¹

Rapporteure: **Antoinette Badoud** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Anne-Claude Demierre**, Directrice de la santé et des affaires sociales.

Entrée en matière

La Rapporteure. Le projet de loi qui vous est soumis fait suite à un arrêt du Tribunal fédéral en matière de bourses d'études et de réduction de primes en matière d'assurance-maladie. Ce tribunal a conclu que le fait de fixer des limites pour l'octroi des subsides sur la base du revenu brut et des actifs bruts était anticonstitutionnel. Ces limites doivent être arrêtées au niveau du revenu net et de la fortune imposable.

De plus, concernant les réductions de primes d'assurance-maladie, le Tribunal cantonal a appelé à clarifier la notion d'enfants à charge par un complément de réglementation en englobant dans la définition les jeunes adultes sans ressources et qui n'ont pas encore achevé une formation professionnelle.

Ce projet de décret a été accepté à l'unanimité par les membres de la commission selon la version initiale du Conseil d'Etat. Au nom de la commission, je vous invite à le soutenir.

La Commissaire. En complément aux informations de M^{me} la Rapporteure, je dirai que le changement de définition implique donc que les montants des limites fixées dans l'ordonnance d'application doivent être adaptés par le Conseil d'Etat. Concrètement, les valeurs seront converties du brut au net pour parvenir, dans la mesure du possible, à maintenir

¹ Message pp. 2329ss.

le même cercle des ayants droit actuels, avec un effet neutre en ce qui concerne les montants accordés.

Pour chaque situation, la relation entre la valeur brute et la valeur nette est certes différente, mais d'une manière générale, ce qu'on peut dire, c'est qu'un montant de fortune brute de 1 million de frs devrait correspondre à un montant de fortune nette de 250 000 frs. En ce qui concerne la conversion du revenu brut de 250 000 frs, il y a lieu de constater que les différences entre le brut et le net ne sont pas si éloquantes que ça et on devrait aussi arriver finalement à un montant de 150 000 francs net.

Le Conseil d'Etat prévoit de fixer la limite du revenu à 150 000 frs. Toutefois, avant de prendre la décision définitive pour l'ordonnance, le Conseil d'Etat attend les résultats des dernières simulations que nous sommes en train de faire. Cela nous permettra de vraiment utiliser les dernières données fiscales pour être au plus près d'une définition qui soit la plus juste possible. Le Conseil d'Etat veillera également à ce qu'il y ait, comme aujourd'hui, une coordination entre les valeurs limites pour les bourses d'études et les réductions de primes. A noter que dans le domaine des bourses, l'arrêt du Tribunal fédéral n'implique pas, lui, une adaptation de la loi, mais uniquement du règlement sur les bourses et les prêts d'études.

Lors de l'examen en commission, les membres de la commission m'ont demandé de vérifier pourquoi à l'époque on avait fixé ce montant à 1 million de frs de fortune et à 150 000 frs. J'ai refait tous les débats de l'époque. Il ne ressort ni du message ni des débats pourquoi le Conseil d'Etat avait fixé ces limites, mais on peut sans autre affirmer que ces limites avaient été fixées justement dans une appréciation politique pour éviter des résultats choquants.

C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière sur ce projet de loi.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Wie bereits erwähnt wurde, hat das Kantonsgericht festgestellt, dass das geltende Freiburger Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Krankenversicherung in Bezug auf den Anspruch auf Prämienverbilligung für die obligatorische Krankenversicherung zu wenig präzise ist. Eine Anpassung des Gesetzes hat sich somit aufgedrängt.

Es geht um junge Erwachsene, die einen Anspruch auf solche Verbilligungen haben, sei es, weil sie sich noch in der Ausbildung befinden oder weil sie ungenügende Einkünfte haben. Bis zum Alter von 25 Jahren – wird präzisiert – sind es die Eltern, die zusammen mit den Kindern das Gesuch einreichen. Ist das Kind älter als 25 Jahre, reicht es das Gesuch selber ein. Es ist nun allen bekannt, dass es Familien gibt, die nicht so harmonisch funktionieren, wie es die Gesetze im Allgemeinen zeichnen. Es interessiert uns nun zu wissen, ob diese Regel auch Flexibilität erlaubt in Fällen, in denen

die Eltern aus irgendeinem Grund das Gesuch nicht mit den Kindern einreichen, die Eltern aus irgendeinem Grund nicht im Stande sind, das Gesuch zusammen mit dem Kind einzureichen oder dies ganz einfach nicht tun wollen. Nehmen wir das Beispiel eines Kindes solcher Eltern, das nach abgeschlossener Berufsausbildung oder nachdem es 18 Jahre alt geworden ist, seinen Unterhalt selber bestreitet, jedoch wegen des geringen Einkommens Anspruch auf Vergünstigung hätte.

Portmann Isabelle (PLR/FDP, SE). Le groupe libéral-radical est pour une entrée en matière et accepte le projet de loi du Conseil d'Etat. C'est plus juste de fixer les limites sur la base des revenus nets. Si le cercle des ayants droit ne sera pas modifié, il n'y aura pas de coûts supplémentaires. Alors, nous sommes d'accord.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique constate que les modifications proposées découlent d'arrêts du Tribunal fédéral et du Tribunal cantonal, l'un en matière de bourses d'études et l'autre en matière de réduction des primes d'assurance-maladie.

Si le premier objet, à savoir l'adaptation des notions de revenu et de fortune et les montants limités par le Conseil d'Etat n'appellent pas de remarques du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, il n'en est pas tout à fait de même pour le second objet.

Celui-ci traite la clarification du flou légal concernant la réduction de primes pour les enfants majeurs encore en formation et ne vivant pas dans le ménage commun, ainsi que pour ceux sans formation et pratiquement sans revenu. Le Conseil d'Etat propose de clarifier le cercle des enfants à charge et de stipuler que la demande doit émaner des parents ou du représentant légal. Nous notons que le Conseil d'Etat spécifiera dans l'ordonnance la limite inférieure du revenu annuel des enfants à charge et réglera les situations où il n'existe plus d'obligations légales d'entretien, donc les cas où le jeune peut déposer une demande lui-même.

Nous insistons sur le fait qu'il est important de responsabiliser les jeunes, comme cela est par exemple le cas dans l'économie privée où ils doivent faire leur postulation eux-mêmes dès un âge assez jeune. Nous demandons donc que l'ordonnance prévoie aussi la possibilité, dans tous les cas, que les jeunes puissent déposer leur demande eux-mêmes. La situation de jeunes parents en formation, qui doivent aller demander l'accord de leurs propres parents, revêt un caractère assez cocasse.

En conclusion, grâce à cette loi, le canton de Fribourg se conforme à la jurisprudence. Ces modifications n'auront pas d'incidences financières sur les comptes cantonaux ni sur la Caisse de compensation du fait du maintien du cercle d'ayants droit identique.

Avec la demande ci-dessus, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique entre en matière et votera pour l'acceptation du projet de loi.

Schär Gilberte (*UDC/SVP, LA*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec attention le projet de loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie. En sachant qu'il s'agit d'une modification de loi suite à l'arrêt du Tribunal fédéral en matière de bourses d'études et à celui du Tribunal cantonal en matière de réduction de primes, cette modification de loi est bien sûr justifiée.

En cas d'acceptation de la modification de la loi d'application, le revenu net et la fortune imposable devraient être la référence en lieu et place du revenu brut et des actifs bruts, cela afin de fixer les limites pour l'octroi des subsides de formation. Deux articles de loi au niveau cantonal doivent être modifiés.

Clarifier la notion d'enfants à charge est le deuxième objectif de cette modification de loi. Inclure les jeunes adultes sans ressources dans ladite catégorie est admissible. Assurer une coordination entre les valeurs limites pour les bourses d'études et les réductions de primes reste l'objectif du Conseil d'Etat. Ce dernier attend le résultat des simulations avec les données fiscales les plus récentes avant de décider définitivement de fixer la limite du revenu net; ce qui est justifiable.

Le groupe de l'Union démocratique du centre prend note qu'aucun coût supplémentaire n'est à prévoir en cas d'acceptation de cette modification de loi. Nous soutenons donc l'entrée en matière.

La Rapporteuse. Je remarque que tous les groupes sont favorables à l'entrée en matière. Effectivement, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique demande que l'ordonnance fasse état du fait que les jeunes puissent se responsabiliser face à la demande. Là, je laisserai peut-être M^{me} la Commissaire commenter cette remarque du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique. Sinon, je remercie tous les groupes pour leur soutien.

La Commissaire. Je remercie tous les rapporteurs qui se prononcent en faveur de l'entrée en matière de cette loi.

En ce qui concerne la question des jeunes entre 19 et 25 ans, il est évident que si les parents financent les études, ce sont toujours ces derniers qui doivent demander la réduction de primes. D'ailleurs, si on prend les déclarations fiscales de ces parents, ceux-ci utilisent la déduction qui est possible pour les enfants à charge en formation. Donc, cela ne ferait pas de sens, au moment où des parents déduisent le montant pour le soutien de leurs enfants dans leur déduction fiscale, que les jeunes puissent remplir eux-mêmes une réduction de primes, ce qui ne ferait qu'augmenter les montants à servir à titre de réduction de primes. Pour nous, ce sera un critère évidemment essentiel.

Par contre, comme le message l'a indiqué, on va régler les situations où il n'y a pas d'obligations d'entretien, par exemple celle d'un jeune à l'aide sociale. Dans ce cadre-là, les possibilités seront ouvertes, même s'il est aussi extrêmement important que dans le cadre de l'aide sociale, on responsabilise les jeunes qui sont sans formation et qui sont sans emploi. Je crois qu'on ne peut pas simplement donner un blanc-seing en disant qu'on va octroyer toutes les réductions. C'est aussi important qu'on responsabilise ces jeunes par rapport à leur situation.

C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1 – LOI D'APPLICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR L'ASSURANCE-MALADIE

ART. 11 AL. 2

La Rapporteuse. Cet article définit le cercle des enfants, soit ceux de 0 à 18 ans et de 19 à 25 ans.

- > Adopté.

ART. 13, LET. A

La Rapporteuse. Cet article définit les ayants droit potentiels.

- > Adopté.

ART. 14 AL. 1

La Rapporteuse. Cet article définit la base de calcul pour l'examen du droit.

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

La Commissaire. Le Conseil d'Etat prévoit l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Hänni-Fischer Bernadette (*PS/SP, LA*). Je m'excuse de reprendre encore une fois la parole, mais j'ai posé une question et je n'ai pas eu de réponse. J'avais demandé si le premier article montre aussi une flexibilité pour les jeunes qui n'ont pas la possibilité d'introduire une demande avec les parents,

cela pour n'importe quelle raison. Par exemple, quelqu'un gagne sa vie après une formation professionnelle, mais n'a pas l'argent suffisant pour vivre. Alors, il aurait droit à une réduction de primes. Si les parents ne veulent pas par exemple faire cette démarche avec leur enfant, est-ce que cette loi prévoit la flexibilité pour que l'enfant puisse introduire cette demande lui-même?

La Rapporteuse. Je laisserai M^{me} la Commissaire répondre à cette question un peu plus pointue peut-être sur la manière de traiter ce cas-là.

La Commissaire. Il me semblait avoir répondu à la question, mais je vais volontiers répéter.

Tous les jeunes entre 19 et 25 ans qui sont encore en formation ou sans formation doivent en principe figurer sur la déclaration des parents. Par contre, si le jeune a 23 ans, qu'il a terminé une formation ou qu'il a un travail et un salaire, qui entrent dans les normes lui permettant d'obtenir des réductions de primes, il peut évidemment obtenir des réductions de primes. Ce n'est pas cet élément-là qui est concerné par la loi. On est simplement sur la question des jeunes en formation ou sans formation qui sont encore à charge des parents et pas du tout dans le champ d'application d'un jeune qui aurait fini une formation et qui peut tout à fait demander les réductions de primes.

Par contre, ce que j'ai dit, c'est qu'on réglera les situations où il n'existe plus d'obligation d'entretien entre parents et jeune au sens du code civil, c'est-à-dire un jeune sans formation qui serait à l'aide sociale; là, évidemment, on aura des exceptions.

J'espère avoir été plus complète.

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, selon la version initiale du Conseil d'Etat, par 96 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-

BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 96.

—

Projet de décret 2015-DICS-24 Création d'un programme de master en médecine humaine à l'Université de Fribourg¹

Rapporteuse: **Emmanuelle Kaelin Murith** (PDC/CVP, GR).

Commissaires: **Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales, et Jean-Pierre Siggen, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Entrée en matière

La Rapporteuse. Le décret soumis au vote ce jour revêt une importance particulière. La création d'un programme de Master en médecine, résultant de la motion du député Ralph Alexander Schmid, est une suite logique à l'introduction de la 3^e année de médecine. La création d'un Master avec une prédominance en médecine humaine apparaît comme une innovation qui est certainement un gage de réussite. Le message remis, d'une très grande qualité, décrit aussi bien la concep-

¹ Message pp. 2092ss.

tion du projet que sa faisabilité. Au nom de la commission, je remercie ses auteurs. Ce projet nécessite un investissement important de notre canton. L'analyse du Conseil d'Etat a permis, suite à l'étude réalisée, de justifier la proposition soumise ce jour au vote sur la base des considérants suivants:

- > contribuer à l'effort demandé par la Confédération pour former au moins 1300 médecins par année et ainsi bénéficier de la contribution extraordinaire allouée par la Confédération, estimée de manière prudente à 6 millions de frs;
- > permettre à notre canton et à notre Université de consolider leur Faculté des sciences – qui, je le rappelle, était en péril avant l'introduction de la 3^e année de médecine – et de créer un vrai centre national, voire international, de compétences de la médecine de famille à Fribourg, en partenariat avec l'HFR, cela par la création de l'Institut de médecine de famille. Il faut relever que l'objectif n'est en aucun cas de créer à Fribourg un hôpital universitaire. Avec cette nouvelle orientation, cela permettra à l'HFR et à l'Université de se démarquer par rapport aux autres centres de compétences et par là même de créer de nombreux postes de travail à forte valeur ajoutée. La collaboration avec les autres hôpitaux et avec les médecins de famille sollicités, aussi bien pour les stages en cabinet que pour l'enseignement, sera également primordiale et sans nul doute bénéfique pour la cohésion du système de santé;
- > espérer à juste titre de pouvoir fidéliser un certain nombre d'étudiants qui, par les liens tissés pendant leurs études et l'accomplissement de leurs stages, s'établiront dans notre canton en qualité de médecins de premier recours et, avec les médecins généralistes installés dont nous saluons l'engagement remarquable, essaieront de répondre à l'attente et à la demande importantes de la population, lesquelles sont la base du lancement du projet, soit une nouvelle approche.

Le message et les réponses aux questions posées démontrent la faisabilité du projet, tant sous l'angle financier que des infrastructures, avec la solution du bâtiment provisoire, provisoire par l'utilisation temporaire d'un bâtiment de l'HFR pour le Master. Nous sommes sollicités pour accepter un crédit d'engagement de 32 904 063 frs qui, conformément aux dispositions légales en vigueur, doit être utilisé en cinq ans, soit dans un but d'optimisation durant les années 2018 à 2022. Les frais engagés en 2017 seront intégrés au budget de l'Université. Naturellement, à l'issue de la période, le budget du Master de médecine sera intégré dans le budget de l'Université, lequel devra être adapté en conséquence.

Comme toute nouvelle entreprise avec un investissement, il existe un risque que les projections se réalisent. Les réponses données par l'étude de faisabilité et par les compléments d'information apportés par M^{me} et M. les Commissaires du Gouvernement, accompagnés de M^{me} Vauthey et de M. Zurich,

que nous remercions, ont permis à la commission de vous proposer à l'unanimité d'entrer en matière et d'accepter le projet bis de la commission.

Le Commissaire. M^{me} la Présidente de la commission a résumé les principales caractéristiques et les enjeux du programme du Master en médecine humaine et je la remercie, ainsi que toute la commission, pour l'analyse à laquelle elle a soumis le projet et pour le soutien qu'elle lui accorde. Je rappelle également que ce projet fait suite à la motion du député Ralph Alexander Schmid, à laquelle le Conseil d'Etat a répondu s'engager à effectuer une étude de faisabilité. Les résultats de cette dernière vous ont été présentés en septembre 2014 et ont reçu un accueil très positif. Ensuite, deux études complémentaires ont été nécessaires pour préciser certains aspects du projet, en particulier les coûts et le financement. Toutes les études ont été menées par l'Université et l'HFR, en y associant le RFSM. C'est un projet qui ne peut se faire qu'en partenariat entre le monde universitaire et le monde clinique. La médecine est, en vertu de la législation fédérale, une profession médicale universitaire. La formation Master se déroule principalement dans l'environnement hospitalier, voire dans les cabinets des praticiens. C'est pour cette raison que vous avez ce matin droit aux deux représentants du Gouvernement, M^{me} la Directrice de la santé et moi-même.

Nous, nos Services et nos institutions avons travaillé de concours aux études préliminaires et à la préparation du dossier qui vous est soumis. La mise en place de ce projet demandera une collaboration encore renforcée. M^{me} la Directrice de la santé vous parlera tout à l'heure de certains aspects sanitaires, alors que je me concentrerai sur certaines questions relevant de la formation.

Qui voulons-nous former? Un Master en médecine mène à l'examen fédéral de médecine, examen qui est identique pour tous les diplômés et toutes les diplômées et qui ouvre les portes de toutes les spécialisations. Le programme du Master de Fribourg devra couvrir l'ensemble des objectifs de formation exigés pour réussir l'examen fédéral. Le choix de la spécialisation après les études restera libre, mais il s'agit de concevoir un programme d'études qui oriente résolument les étudiants vers le choix de la spécialisation en médecine de famille. Est-ce possible? Les exemples de programmes existant dans différents autres pays (Pays-Bas, Etats-Unis, Canada) montrent que oui, à condition de donner à la médecine de famille un vrai rôle-clé dans la conception du programme et des approches pédagogiques. Les facultés suisses de médecine ont fait des efforts ces dernières années pour créer des unités de médecine de famille, mais celles-ci ne font pas le poids au sein des hôpitaux universitaires où toutes les autres spécialités sont mieux représentées et jouissent d'une influence beaucoup plus marquée. Nous voulons renverser ce rapport en créant un Institut de la médecine de famille qui réunira quatre professeurs et leur équipe et en lui donnant un rôle central. L'ensemble du programme de Master devra

être conçu sous l'égide du professeur de médecine de famille. L'HFR, avec son caractère généraliste, se prête d'ailleurs idéalement à la mise en place d'une telle approche, contrairement à un hôpital universitaire hautement spécialisé.

C'est donc un projet original que nous vous proposons. C'est sa force et c'est naturellement un facteur de risque. Il est exclu pour Fribourg de vouloir entrer en concurrence avec les facultés de médecine et leurs hôpitaux universitaires. Nous n'en avons pas les moyens et cela ne ferait aucun sens dans le paysage universitaire et hospitalier suisse. Nous avons d'ailleurs besoin de leur soutien pour certains enseignements dans les domaines non présents à Fribourg. Mais nous devons surtout trouver la perle rare, le professeur en médecine de famille, qui saura s'imposer au niveau local et national, tout en collaborant avec tous les acteurs qui seront nombreux, et qui présidera à l'élaboration du nouveau curriculum, tout en développant la recherche.

Les moyens que nous vous demandons pour réaliser le projet de Master en médecine ont été estimés d'une manière aussi précise que possible, en veillant à disposer des ressources nécessaires sur place et en essayant de faire appel à des collaborations externes. Quarante étudiants par année peut paraître peu, mais la formation clinique se faisant dans des petits groupes, voire dans une relation un à un, ce nombre d'étudiants nécessite déjà des ressources humaines considérables pour l'enseignement et pour les stages, ceci tant au sein de l'HFR, du RFSM que dans les autres hôpitaux qui seront associés, ainsi que dans les cabinets privés.

Nous comptons aussi sur une subvention fédérale de 6 millions de frs, dans le cadre du programme spécial d'augmentation du nombre de diplômes délivrés en médecine humaine.

Les projets déposés dans ce cadre ont été coordonnés par swissuniversities, qui est la Conférence des recteurs des hautes écoles. Celle-ci vient de remettre, à la fin août de cette année, auprès de la Conférence suisse des hautes écoles une demande globale dont notre projet fait partie. La Conférence suisse des hautes écoles décidera à la fin 2016, au plus tard au début de l'année prochaine.

Pour conclure, le Conseil d'Etat a discuté des opportunités et des risques de la création du Master en médecine et est arrivé à la conclusion que l'occasion est unique, étant donné que nous assistons ces jours au remodelage de la formation médicale en Suisse, avec l'entrée en jeu de nombreux nouveaux acteurs: les EPF, les Universités du Tessin, de Saint-Gall et de Lucerne. Nous voulons que l'Université de Fribourg consolide sa place en tant que lieu de formation médicale et ceci de manière durable.

La Commissaire. En effet, pour le Conseil d'Etat, le projet de Master en médecine humaine est un projet prioritaire, un vrai investissement pour l'avenir de notre canton. Ce projet participe au positionnement stratégique de l'HFR en tant que

centre fort de soins et de formation en médecine générale, capable de répondre aux besoins de la population en soins de base et de collaborer avec les hôpitaux universitaires pour certains domaines plus spécialisés. Il permet aussi d'attirer un personnel hautement qualifié et des médecins-chefs de haut niveau. Il en va de même pour le Réseau fribourgeois de santé mentale. Comme j'ai eu l'occasion de le dire en commission parlementaire, l'HIB sera amené à collaborer à ce Master en médecine humaine. Les médecins de l'HIB pourront par exemple participer à l'accueil des stagiaires et à l'enseignement. Par ailleurs, un des objectifs du projet est de créer une dynamique régionale pour la médecine de famille. Dès lors, la Broye, comme l'ensemble des régions de notre canton, pourra profiter de cette dynamique. Pour l'ensemble des acteurs fribourgeois de la formation médicale (hôpitaux, cliniques, cabinets de médecins privés, Haute école de santé et autres partenaires de la santé), ce Master propose la création d'un centre de compétences national, voire international, en médecine de famille, qui les inscrira de manière incontournable dans le paysage suisse de la formation et de la recherche. De plus, l'accent qui est mis sur la médecine de famille apportera une meilleure couverture des besoins de la population en soins de base. Etant donné l'économicité reconnue de la prise en charge par les médecins de famille bien formés, une influence positive sur les coûts de la santé est également attendue.

Pour les finances cantonales, il s'agit d'un investissement qui s'avérera certainement payant après quelques années, tant par la création de places de travail hautement qualifiées, par les fonds tiers générés dont résulteront des recettes fiscales, que par les effets indirects sur l'économie locale et le dynamisme de notre canton.

Ce projet contribue également à l'augmentation de l'attractivité de l'HFR et du RFSM pour la relève médicale, les médecins-cadres, le personnel médical et soignant, avec comme résultat une augmentation de la réputation et de la qualité des soins. Il contribuera aussi, nous l'espérons, à réduire les coûts des hospitalisations hors canton. Il permettra également d'offrir une meilleure couverture médicale, en particulier en ce qui concerne les médecins de famille. Il contribuera à l'augmentation du nombre de places d'études en médecine nécessaires pour garantir une relève médicale durable dans le canton et plus généralement en Suisse, ceci tant en nombre de médecins installés, prioritairement de premier de recours, qu'en médecins hospitaliers.

J'aimerais encore relever un élément: l'avantage de ce projet sous l'angle du développement économique, de l'accroissement de l'attrait du canton pour les entreprises des secteurs biomédicaux et des services de santé, secteurs particulièrement bien positionnés en Suisse et qui offrent un potentiel d'innovation et de développement très intéressant. Il y a également le renforcement du rôle de compétences dans ces domaines qui est en train d'émerger sur le site de blueFACTORY et nous sommes

convaincus que le projet de Master en médecine contribuera à augmenter encore le développement de cette activité économique.

Mesdames et Messieurs, nous sommes à un moment crucial pour la formation médicale en Suisse. Mon collègue l'a dit, ce projet de Master est une vraie opportunité pour positionner l'Université de Fribourg, l'Hôpital fribourgeois et le Réseau fribourgeois de santé mentale.

C'est avec ces remarques que nous vous invitons à entrer en matière sur ce projet de décret.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Mon lien d'intérêts: je suis membre du conseil d'administration de l'HFR.

C'est un projet majeur et rassembleur pour l'Université, pour l'HFR, dans le positionnement du paysage universitaire et hospitalier suisse. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique est très satisfait du message et de ce décret visant la création d'un Master en médecine humaine. Le canton de Fribourg investit beaucoup dans la formation universitaire si cruciale pour les médecins de famille, visant aussi à combler un manque de généralistes en Suisse. Le Master de médecine à Fribourg entre pleinement dans le grand programme ambitieux de la Confédération visant aussi à augmenter le nombre de médecins diplômés. Le groupe PDC demande au Conseil d'Etat de bien respecter la planification proposée dans le message. C'est serré, mais jouable, avec, dès l'année 2017, la mise en place du programme de ce Master. Il s'agira aussi de bien communiquer à l'intention du Grand Conseil sur l'évolution et la pérennité de ce projet de Master. L'investissement financier de 32 millions de frs par le canton est élevé, mais raisonnable face aux enjeux si importants tant pour l'Université que pour l'HFR. Le Master de médecine va renforcer l'activité clinique de l'HFR et du RFSM et cela est aussi un gage d'un meilleur avenir pour ces deux réseaux hospitaliers fribourgeois.

L'Université devra aussi bien s'organiser en vue de conduire efficacement ce projet de Master en médecine, en réorganisant certainement la Faculté des sciences avec deux sections bien définies: celle des sciences et celle de la médecine. Le groupe PDC insiste sur ce point de réorganisation de l'Université. Il rappelle et demande au Conseil d'Etat et aussi aux acteurs académiques de ce Master de bien collaborer, très activement, avec les médecins installés à Fribourg et avec les autres hôpitaux de région, comme l'HIB à Payerne.

La création de ce Master impose la construction d'un bâtiment sur le site de Bertigny. C'est une chance et une opportunité de créer ainsi un nouveau pôle de compétences hospitalières et universitaires à Bertigny en intégrant le grand et nouvel hôpital HFR prévu pour 2025. Ce nouveau bâtiment pour le Master est absolument utile et nécessaire. On peut aussi imaginer une grande partie – avec le déplacement de la section de médecine sur le site de Bertigny – en vue

de faciliter grandement la collaboration avec l'HFR. Qu'en pense le Conseil d'Etat et ses deux Directions concernées? Le groupe PDC reconnaît certains risques, comme par exemple le manque de places de stages sur Fribourg, mais voit aussi beaucoup d'avantages pour Fribourg, avec un nouveau rayonnement supplémentaire de l'Université dans la formation et la recherche médicale.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratiques soutient à l'unanimité ce décret et soutient également le projet bis de la commission parlementaire.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion, dans sa séance du 24 août 2016, a étudié le décret relatif à la création d'un programme de Master en médecine humaine à l'Université de Fribourg. La création de ce Master a suscité l'intérêt de tous les membres de notre Commission. Ce projet est ambitieux, mais nécessaire, car il répond à un besoin urgent. Il sera naturellement évolutif, avec un certain nombre d'incertitudes bien compréhensibles. Malgré cela et à l'unanimité de ses membres, notre Commission vous recommande, sous l'angle financier, d'accepter ce projet de décret selon le projet bis de la commission ordinaire.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die Sozialdemokratische Fraktion unterstützt das vorliegende Dekret und stimmt für Eintreten.

Die Einführung eines Masterprogramms in Humanmedizin ist ein visionäres Projekt und eine sehr gute Investition in die Zukunft. Hausarztmangel ist ein schweizweites Problem und es ist wichtig und richtig, dass die Politik Lösungsvorschläge bringt – vor allem auch für die Freiburger Bevölkerung, damit die Menschen auch in Randregionen und abgelegenen Dörfern ihren Hausarzt konsultieren können.

Die Einführung eines Masterprogramms in Humanmedizin stärkt auch den Standort Freiburg, sei das die Universität mit Aus- und Weiterbildung und Forschung oder das Freiburger Spitalnetz, das für Medizinstudenten attraktiver wird.

Die Sozialdemokratische Fraktion verlangt aber vom Staatsrat, dass er dieses Projekt bis zum Ende durchführt, das heisst, dass die notwendigen Mittel zur Verfügung gestellt werden und dies keine Kürzungen in anderen Fakultäten zur Folge hat oder andere Sparmassnahmen im Rahmen des regulären Staatsbudgets. Wir müssen uns aber auch bewusst sein, dass die Medizinstudenten nicht verpflichtet werden können, Hausarzt oder Hausärztin zu werden oder zu bleiben.

Mit diesen Bemerkungen unterstützt die Sozialdemokratische Fraktion das vorliegende Dekret.

Schmid Ralph Alexander (ACG/MLB, LA). Mes liens d'intérêts sont clairs: je suis professeur à l'Université de Berne, directeur du Service de la chirurgie thoracique à l'Inselspital et responsable pour la chirurgie thoracique à l'HFR. Le groupe Alliance centre gauche propose à l'unanimité d'entrer

en matière. Le fait est que nos universités ne produisent pas assez de médecins; et nous occupons les postes vacants avec des médecins de pays étrangers, souvent de pays pas riches qui ont un grand besoin de médecins eux-mêmes et qui ont payé cher pour leur formation. De plus, en Suisse, le manque de médecins de premier recours dans les prochains cinq à dix ans est énorme. La pénurie de médecins est aggravée, parce que la moyenne d'âge des médecins de famille est de presque 60 ans. Les 25% des médecins de premier recours ont dépassé l'âge de 65 ans. Cela veut dire qu'en 2025, 4000 généralistes manqueront en Suisse. Pour cette raison, le Conseil fédéral s'est doté de moyens s'élevant à 100 millions de frs pour créer de manière durable les nouvelles places d'études en médecine humaine dans les universités suisses. Le but est de former 1300 médecins par année. Le projet de créer un Master en médecine humaine à Fribourg peut profiter de ce programme, surtout parce que ce projet a été lancé en 2013, avant que le Conseil fédéral l'ait décidé.

Ein Master in Medizin in Fribourg ist nicht nur ein Gewinn für die Universität und das HFR, welches sich kompetitiv zwischen zwei Universitätsspitalern behaupten muss. Durch seinen Status als universitäres Ausbildungsspital wird das HFR in Zukunft attraktiver für sehr gute Pflegepersonen und sehr gute Ärzte sein, die zudem vermehrt Forschung betreiben. Insgesamt werden durch den erweiterten Lehrgang mindestens 100 Stellen mit grossem Wertschöpfungspotential geschaffen.

L'idée centrale de cette école de médecine à Fribourg est de créer une haute valorisation de la médecine de famille, notamment des compétences qui ne sont pas enseignées dans les cours de médecine de nos universités.

Die geplante Zusammenarbeit mit den Permanenzen und den Ärzten ist eine enorme Chance. Mit der Einbindung der niedergelassenen Ärzteschaft durch Rotationsstellen und Praxisassistenzen wird ein einmaliges Aus- und Weiterbildungsangebot für Hausärzte geschaffen. Dies wird wiederum professionell unterstützt – und das wurde noch nicht erwähnt – durch die Bildung des im Dekret beschriebenen Institutes für Hausarztmedizin.

Der Anreiz für junge Ärztinnen und Ärzte, sich im Netzwerk des Ausbildungsspitals niederzulassen, wird grösser. Und dies wird den Ärztemangel auch in ländlichen Gebieten des Kantons in den kommenden Jahren verringern.

Le financement a été étudié en détail dans le rapport et le canton peut profiter d'une partie des 100 millions de frs du Conseil fédéral. L'investissement est modéré, les risques sont contrôlables et les avantages potentiels de ce projet innovant sont énormes. C'est une vraie chance pour le canton.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Mon lien d'intérêts: je suis membre du conseil d'administration de l'HFR. Le Département de médecine est l'un des sept Départements de la Faculté

des sciences de notre Université. Créer un programme de Master en médecine humaine orienté vers la médecine de famille devrait permettre à l'Université de Fribourg de se développer et d'orienter sa Faculté dans un secteur qu'est la médecine de famille et où l'on constate un manque de médecins généralistes. C'est important pour notre canton de continuer à développer son Université et aujourd'hui, on nous propose une opportunité de le faire. Ne la manquons pas et saisissons-la.

L'HFR sera un partenaire privilégié pour cette formation et est prêt à s'investir et à investir pour accueillir ces étudiants que l'Université va lui fournir. Le timing est très serré, car l'objectif est d'ouvrir la première année du programme du Master à l'automne 2019.

Avec ce projet, Fribourg va répondre aux vœux de la Confédération, qui désire atteindre les 1300 médecins en 2025. Le canton de Fribourg a toujours été à la pointe de la formation universitaire. Et aujourd'hui, il nous est permis de perpétuer cette tradition. Ne la laissons pas filer.

Bien évidemment, le crédit demandé de 32 904 063 frs – c'est très précis – est important et le groupe libéral-radical en est conscient. Mais la formation de médecins de famille justifie ce montant. Y aura-t-il plus de médecins dans nos campagnes? Nul ne peut y répondre aujourd'hui, mais on ose espérer que la beauté de nos régions et la diversité culturelle de notre canton feront que quelques-uns de ces étudiants et futurs médecins resteront en terres fribourgeoises.

Le groupe libéral-radical soutient l'entrée en matière et la grande majorité de celui-ci suivra le projet bis de la commission.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Mes liens d'intérêts: je suis sénateur de l'Université de Fribourg et ancien médecin-chef à l'HIB.

Je ne veux pas répéter ce qui a déjà été dit par mes préopinants. Néanmoins, je tiens à signaler que le groupe de l'Union démocratique du centre va voter l'entrée en matière à l'unanimité et bien entendu, en tant que sénateur et ancien médecin-chef, je plaide pour la 4^e, 5^e et 6^e année de médecine à Fribourg.

Hier matin, dans une interview, le Prof. Dominique Arlettaz, qui était recteur de l'Université de Lausanne et qui a maintenant pris le poste de président du conseil d'administration des Hôpitaux du Valais, a signalé que nous formions actuellement 850 médecins par année, toutes universités confondues, alors que les besoins sont de 1300 médecins par année. Vous pouvez alors faire la différence et vous rendre compte du manco qu'il y a actuellement. Dans son discours, il a relevé que les universités existantes formant les médecins ne suffisent plus pour former cette différence de 450 médecins par année, mais qu'il était heureux de constater que les Universi-

tés du Tessin et de Fribourg étaient sur les rangs pour former des médecins dans leur université.

C'est en ces termes que je suis aussi heureux de constater que la périphérie est considérée par le Conseil d'Etat et que l'HIB sera notamment inclus, ainsi que les cliniques privées, dans la formation au lit du malade, cette formation clinique des médecins de l'avenir.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je m'exprime ici à titre personnel et vais essayer de ne pas être trop redondante avec tout ce qui a été dit. Mon lien d'intérêts: je suis membre de la commission interparlementaire de contrôle de l'HIB.

La création de ce Master en médecine humaine à l'Université de Fribourg est à saluer. Il s'agit d'un programme unique par ses spécificités, très ambitieux, un peu coûteux quand même, mais ô combien utile et nécessaire aujourd'hui. Notre canton, tout le monde l'a dit, manque de médecins généralistes et les régions périphériques, encore plus. Le message du Conseil d'Etat répète à plusieurs reprises la nécessité pour l'Université et l'HFR de collaborer avec d'autres hôpitaux pour mener à bien ce projet. Permettez-moi, comme broyarde, d'insister aussi sur le fait que nous avons la chance d'avoir l'HIB dans notre région. Cet hôpital collabore déjà régulièrement avec le CHUV à la formation de médecins. Il est donc important que l'HIB collabore au maximum avec l'HFR et l'Université dans un projet aussi novateur que celui-ci. J'ai été heureuse d'entendre M^{me} la Commissaire du Gouvernement le dire tout à l'heure.

Je terminerai mon intervention en évoquant l'idée déjà relevée par M^{me} la Rapporteuse: le médecin qui se plaît dans la région de l'hôpital dans lequel il a été formé aura plus facilement envie d'y revenir pour s'installer. J'ai donc l'espoir – je pense partagé par certains d'entre vous – que grâce à ce programme de Master, de nouveaux médecins de famille viendront s'établir non seulement à Fribourg, mais aussi dans les régions périphériques, tout aussi belles et accueillantes.

Gamba Marc-Antoine (PDC/CVP, FV). Je m'exprime en mon nom personnel. Un Master en médecine est une bonne idée, tout particulièrement s'il est dirigé vers les médecins généralistes. J'imagine que le projet va passer dans notre assemblée. Néanmoins, je me permets quelques remarques et la formulation de quelques craintes. Il apparaît déjà, en ce moment, des tensions dans la Faculté des sciences, entre les sciences fondamentales et les sciences de la vie. Elles doivent disparaître. Les coûts sont importants et le canton risque; il faudra faire attention ces prochaines années. Le projet parle d'un seul médecin généraliste accompagné d'une dizaine d'autres. Le déséquilibre existe et il faudra beaucoup de respect de chacun. Le professorat en médecine générale ne se mesure pas au nombre de publications, comme dans certaines spécialités pointues. Il faut des personnes solides à ce poste – je préférerais plusieurs personnes –, comme le Prof. Thomas Bischoff à Lausanne ou la Dresse Mireille Schaufelberger à Berne. Tous

deux ont pris récemment leur retraite. Les quelque dix postes de cabinets sur le canton sont clairement insuffisants. On sait que dans les cantons de Berne et de Vaud, ces lieux de formation en cabinet médical sont au nombre de plusieurs centaines. Il faut ouvrir ces postes. D'ailleurs, il existe une certaine opacité sur l'attribution de ces postes en cabinet pour la formation FMH. On nous en avait promis environ huit et j'ai toujours de la peine à les énumérer.

Finalement, j'ai un peu l'impression du partage du gâteau de ce Master par Obélix dans «Astérix et Cléopâtre», où l'HFR et le RFSM mangent un peu la grosse partie du gâteau.

Mes liens d'intérêts: je suis médecin généraliste dans l'agglomération depuis vingt ans et je ne suis pas professeur.

La Rapporteuse. Je remercie tous les intervenants et relève l'enthousiasme de tous pour la création de ce Master en médecine. Deux remarques ont été faites par le député Schoenenweid sur l'organisation de l'Université et par le député Gamba sur l'organisation du Master avec la collaboration des médecins.

On rappelle ici, et cela a été soulevé en commission, l'autonomie de l'Université dans son organisation; le Parlement n'a pas de compétences pour dicter l'organisation de l'Université. Mais, sans nul doute, l'évolution de l'Université sera favorable et je ne doute pas que celle-ci sera capable de trouver l'organisation adéquate pour son développement.

Concernant l'organisation et le concours des médecins, on est bien sûr au début de l'organisation du Master de médecine avec la collaboration des médecins. Mais je pense que M^{me} la Commissaire du Gouvernement, par l'étude préalable, pourra rassurer M. Gamba sur le partenariat qu'il y aura soit avec les hôpitaux, soit avec les cliniciens.

Le Commissaire. Je vous remercie pour toutes ces entrées en matière, ce soutien que vous nous accordez et les remarques pertinentes que vous avez faites. Ceci est aussi un objet de motivation pour nos deux Directions pour poursuivre le travail.

M. Schoenenweid a mentionné le timing serré, ainsi que d'autres intervenants également. En effet, dès la fin de cette session – j'espère que vous accepterez le projet –, nous partirons à la recherche du docteur en médecine de famille qu'il nous faut déjà pour démarrer. C'est donc évidemment serré. Les opérations devront commencer au plus tard dans une année.

Pour ce qui est du travail ou de l'organisation de l'Université, premièrement, c'est le rôle de l'Université. Il y a deux ans, en défendant la loi sur l'Université, on a voté l'autonomie de cette dernière en termes de structures. C'est notamment ce type d'éléments qui l'illustre.

Je tiens à préciser qu'il y a déjà un groupe de travail depuis plusieurs mois au sein de l'Université. Le Département de médecine y est impliqué, bien entendu, ainsi que la rectrice, le Rectorat, le Sénat; et le Grand Conseil y est représenté.

Vous avez également mentionné l'idée d'un déplacement sur l'hôpital de tout ce qui concerne la médecine. Là, je dirais qu'il faut faire attention. Quand on parle du Master, ça veut dire Bachelor et Master. Mais la partie Bachelor ne se fait non pas en clinique ou à l'hôpital, mais en université, soit sur le Plateau de Pérolles en particulier. Là, il y a de nombreuses collaborations avec le Département et la Faculté des sciences dans les domaines biomédical et du sport et de la motricité. Il y a des cours communs, ainsi que l'utilisation commune du laboratoire. Donc, il faudrait en fait déplacer toute la Faculté des sciences si on voulait procéder ainsi, ce qui n'est évidemment pas possible. En revanche, ce qui va concerner la médecine clinique, là, on pourra le faire. Je peux donc déjà dire que ce ne sera pas possible totalement, mais certainement partiellement.

Madame Krattinger-Jutzet, vous avez relevé le souci de ne pas compenser ou diminuer les coûts ailleurs pour ces dépenses liées au Master en médecine. Evidemment que c'est important et il ne s'agit pas de les compenser; c'est un coût supplémentaire que nous vous demandons; et comme pour le Bachelor, il y a également une rubrique spécifique pour le Master prévue dans les comptes, soit dans le budget.

Enfin, M^{me} Rodriguez, vous avez mentionné le fait que c'était un projet coûteux. Evidemment, cela coûte, c'est une prestation supplémentaire, mais j'aimerais quand même dire qu'en comparaison avec d'autres universités, sur les chiffres que nous avons, le projet du Master se trouve tout à fait dans des montants raisonnables. La moyenne suisse est à quelque 140 000–150 000 frs par année/étudiant. Nous sommes plutôt vers les 115 000–120 000 frs pour ce qui est du Master à Fribourg, compte tenu des chiffres que nous pouvons avoir et qui ne sont pas forcément complets. Cela coûte, mais ce n'est pas du luxe.

Enfin, pour les remarques de M. le Député et docteur Gamba, je renverrai directement les questions concernant les médecins à M^{me} la Conseillère d'Etat. Je suis conscient que le but n'est pas de faire de la compétition avec d'autres universités en termes de publication dans ce domaine. La note que nous voulons donner – médecin de famille – est celle qui est proche des gens; c'est celle de celui qui a aussi le sens de la personne, l'empathie, et c'est sur ce terrain-là que l'Institut de la médecine de famille devra aussi mettre un poids fort: la communication avec le patient.

La Commissaire. A mon tour de remercier tous les porteparole des groupes qui se sont prononcés en faveur de l'introduction de ce Master à l'Université de Fribourg. C'est vraiment un magnifique projet pour ce canton et je suis abso-

lument convaincue qu'il sera porteur pour le positionnement de nos hôpitaux dans le paysage hospitalier suisse.

En complément de ce qu'a déjà dit mon collègue, effectivement, la collaboration avec les hôpitaux – HIB –, les cliniques privées, les médecins de famille du canton de Fribourg, mais aussi avec les autres universités, les autres hôpitaux universitaires, sera un élément-clé du succès de notre Master et nous nous sommes engagés à être très attentifs à cette collaboration. Ce n'est qu'ensemble qu'on pourra porter ce projet. C'est vraiment un élément essentiel.

Concernant la question des médecins de famille, je partage le constat posé par M. le Député Schmid sur le manque de médecins de famille et sur l'importance de renforcer l'arrivée de nouveaux médecins de famille dans notre canton. Il faut savoir qu'on forme actuellement entre cent et cent vingt médecins de famille. A terme, la Confédération souhaite qu'on puisse en former entre deux cents et trois cents. Le projet de Master, avec son orientation médecine de famille à Fribourg, contribue évidemment à ce renforcement de la formation des médecins de famille. Les médecins de famille sont vraiment un élément incontournable et indispensable dans le système sanitaire de notre canton et il est extrêmement important qu'on puisse y attirer des médecins de famille. On espère qu'avec le projet de Master en médecine, on arrive à avoir entre sept et dix médecins de famille par année qui puissent choisir, après leur temps de formation, toutes les régions de notre canton pour s'y installer ensuite.

M. le Député Gamba a évoqué la question de l'assistantat en cabinet, qui est une autre mesure mise en place depuis plusieurs années pour lutter contre cette pénurie de médecins de famille. Pour 2017, nous aurons cinq places de six mois, ce qui veut dire qu'on a dix places à l'année pour que des médecins-assistants, qui font leur assistantat en médecine interne à l'HFR, passent six mois chez un médecin de famille en stage en cabinet. On a vraiment un très grand succès avec cette mesure. Il faut dire que sur les dix-neuf médecins-assistants qui sont jusqu'à maintenant passés par ces six mois de stage en cabinet, quinze se sont installés. Donc, on voit que la mesure répond à un besoin. Quand on sensibilise nos médecins-assistants à cette problématique de médecins de famille, les résultats sont là. L'attribution au cabinet se fait en toute transparence. Il y a un comité de pilotage pour l'attribution au cabinet, dont fait partie un représentant de la Société de médecine du canton de Fribourg.

Pour la question de M. le Député Schoenenweid quant au fait de rapatrier le tout sur le site de l'HFR, mon collègue a répondu à la question. J'aimerais juste dire que ce qu'on peut imaginer, c'est que le centre d'enseignement simulé qui sera sur le site de l'HFR, lui, pourra être commun à l'ensemble des domaines de la santé, notamment aussi à la Haute école de santé. Je pense que c'est un élément de collaboration qui va aussi dans le sens de ce que vous avez souhaité ce matin.

C'est avec ces remarques que nous vous invitons à accepter ce décret.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

La Rapporteuse. La commission vous propose de changer le terme «collaboration» par le terme «partenariat». En effet, le projet tel que présenté ne peut l'être qu'à la condition de la participation et du partenariat avec l'HFR. Par contre, tout le monde est conscient que des collaborations devront être développées avec notamment l'HIB, ainsi qu'avec les autres cliniques et les cliniciens. Il nous semblait important de parler de partenariat avec l'HFR, tout en laissant ouvertes toutes les collaborations.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat s'est rallié au projet bis de la commission. En allemand, c'était déjà une «Partnerschaft».

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin stellvertretender Generalsekretär der Verbindung der Schweizerischen Ärztinnen und Ärzte FMH.

Je vous propose l'amendement suivant à l'art. 1: «La création à l'Université de Fribourg, en partenariat avec l'hôpital fribourgeois (HFR) et en collaboration avec d'autres hôpitaux et facultés, d'un master en médecine humaine orienté vers la médecine de famille est approuvée.»

Madame la Commissaire, vous avez répété à plusieurs reprises ce matin que la collaboration sera un élément-clé pour cette médecine de famille, pour cet Institut. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de non seulement parler de cette collaboration, qui est un élément-clé – je suis tout à fait d'accord avec vous et avec l'ensemble de la commission –, mais également de mentionner – et cela nous semble également important – cette collaboration avec d'autres hôpitaux et avec les autres Facultés. Je m'explique: si vous lisez le message du Conseil fédéral, qui va mettre à disposition ces 100 millions de frs, dont Fribourg profitera probablement à hauteur de 6 millions de frs, il est clairement indiqué que ces investissements devront être utilisés pour l'enseignement et pas forcément pour la recherche. C'est la raison pour laquelle la collaboration avec d'autres hôpitaux et Facultés est importante, d'abord pour l'enseignement, mais aussi pour le recrutement du corps enseignant.

Die Zusammenarbeit heisst auch Kostenreduktion. Denn wie Sie im Dekret sehen, sind die administrativen Kosten sehr hoch und wir wollen verhindern, dass diese Freiburger Lösung eine Insel-Lösung bildet.

Ihrer Argumentation, Frau Staatsrätin, welche Sie in der Kommission abgegeben haben, wir würden die Hausarztmedizin mit dieser Kollaboration ausschliessen, kann ich nicht

folgen. Das Gegenteil ist der Fall. Wir wollen das Schwergewicht auf die Hausarztmedizin legen und hier die Lehre entsprechend fördern.

Aus diesen Gründen, meine Damen und Herren, je vous propose de soutenir cet amendement.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis membre de la commission interparlementaire de contrôle de l'HIB.

Vous le savez toutes et tous, l'HIB fait partie du canton de Fribourg. C'est un hôpital public, intercantonal, avec reconnaissance du bien-fondé de son existence, autant par M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat vaudois, que par vous, Madame la Conseillère d'Etat fribourgeoise. Vous avez dès le départ soutenu cette structure intercantonale et on vous en remercie. Vous l'avez dit, la collaboration existe déjà et existera pour ce programme de Master. Alors, qu'est-ce qui vous gêne tant de ne pas l'inscrire formellement dans la loi? Comme on dit chez nous, cela ne mange pas de foin et surtout je ne vois pas quelle en serait la contre-indication non pas ici médicale, mais légale. D'autre part, l'HIB collabore déjà avec l'Université de Lausanne depuis des années dans la formation des étudiants en médecine humaine. Il serait alors bon de prendre le train et que le Conseil d'Etat fribourgeois et le Grand Conseil fribourgeois montrent aussi un signe fort et un engouement à la population broyarde fribourgeoise en l'inscrivant justement dans la loi.

C'est sur ces propos que je vous demande de soutenir cet amendement qui inclut de facto la collaboration avec l'HIB et bien entendu avec les autres hôpitaux et les facultés. Si cet amendement est refusé dans un souci de différenciation entre structures privées et publiques, je me permettrai de déposer un amendement en deuxième lecture.

La Rapporteuse. Cet amendement a déjà été présenté en commission et la commission vous propose de le rejeter. La justification de ce rejet n'est pas le fait que la collaboration n'est pas voulue, mais contrairement à ce qu'a relevé M^{me} Savary, en droit ou en technique législative, on prend toujours le contraire. Si vous parlez de collaboration avec d'autres hôpitaux et facultés, il y a plein d'autres collaborations qui vont être développées dans ce projet. C'est pour ça que nous avons proposé le partenariat avec l'HFR et toutes les collaborations futures vont être ouvertes – c'est absolument clair –, que ce soit avec l'HIB, avec d'autres hôpitaux, mais aussi avec d'autres cliniques. On peut imaginer d'autres structures qui vont se développer, des réseaux et nous pensons en commission qu'il serait dommage de limiter les collaborations futures en ancrant dans la loi une disposition qui ne serait pas assez ouverte.

Dans cet esprit, la commission vous demande de soutenir le projet bis de la commission, en spécifiant «partenariat» et en ne spécifiant donc pas les collaborations avec hôpitaux et autres facultés. C'est une évidence; on ne peut pas imaginer

un tel projet sans collaboration avec les autres facultés et les autres acteurs de la santé dans notre canton.

Le Commissaire. Les députés se sont adressés directement à M^{me} la Conseillère d'Etat, mais je me permets, pour la partie Faculté, de dire quand même quelque chose.

C'est le rôle de l'Université de développer des collaborations avec les autres facultés, les autres universités. Mais on ne peut pas l'imposer. En le mettant dans ce décret, vous lui dites: «Maintenant, vous aller collaborer.» Mais elle ne peut pas le faire comme ça. Elle le fait naturellement, parce que c'est le rôle de l'autonomie de le faire, comme c'est le rôle de l'autonomie de l'Université de Berne, de sa Faculté de médecine, pour prendre cet exemple, de le faire. De l'inscrire comme ça, pour moi, ce n'est tout simplement pas possible. Je précise que M^{me} la Rectrice le fait depuis longtemps et qu'elle a un accord avec la Faculté ou avec l'Université de Berne qu'elle a déjà signé dans le cadre de la collaboration future avec ce Master en médecine. Elle est aussi en discussion avec les autres facultés de médecine, notamment avec celle de Lausanne. Mais cela se fait sur la base de l'autonomie de l'Université.

La Commissaire. Ce qui a voulu être mis dans ce premier article, c'est ce partenariat avec l'Hôpital fribourgeois, parce qu'il est indispensable. Vous avez vu que ce sont plus de trente EPT qui seront engagés à l'HFR et que ce dernier a développé ce projet de Master avec l'Université. J'ai eu l'occasion de le dire dans l'entrée en matière, les collaborations avec les autres partenaires sont absolument indispensables. Seuls, nous ne pourrions pas mettre en place ce Master. On a besoin des autres hôpitaux, tels que l'HIB, les cliniques privées, mais on a aussi besoin des médecins de famille, de la Haute école de santé, des autres facultés et des hôpitaux universitaires. On souhaite vraiment laisser une dénomination qui soit la plus ouverte possible et qui nous laisse dire effectivement que ces collaborations sont ouvertes à plus large échelle; il ne faut pas se concentrer que sur «autres hôpitaux et facultés». Ce sont bien d'autres collaborations dont nous aurons encore besoin. Ce n'est pas une guerre; je pense que c'est un faux procès d'intention qu'on nous fait de penser qu'on va écarter l'HIB. Ce n'est pas du tout le cas. L'HIB a été contacté dans le cadre de l'étude de faisabilité et on a eu des discussions pour voir quelles étaient les possibilités, comment cet hôpital pourrait collaborer avec nous. Il y a une entrée en matière de l'HIB pour collaborer avec l'Université et l'Hôpital fribourgeois dans ce dossier et on peut vous donner la garantie que ces collaborations se feront. Je pense que ce serait une erreur de vouloir aujourd'hui figer dans le texte de ce décret cette collaboration avec d'autres hôpitaux et facultés. Il faut quelque chose de beaucoup plus ouvert.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs les Députés, de refuser cette proposition d'amendement en vous donnant la garantie que ces collaborations se feront. Elles sont absolument indispensables à la réussite du projet.

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition d'amendement Waeber à l'art. 1, mais soutient la proposition de la commission (projet bis).
- > Au vote, la proposition d'amendement Waeber, opposée à la proposition de la commission (projet bis), est refusée par 66 voix contre 23. Il y a 5 abstentions.
- > Art. 1 modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

Ont voté pour la proposition d'amendement Waeber:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 23.*

Ont voté pour la proposition de la commission (projet bis):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chasot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schnewly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfél-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 66.*

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2114ss.

Se sont abstenus:

Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 5.*

ART. 2

- > Adopté.

ART. 3

La Rapporteuse. La commission vous propose simplement de spécifier le financement non couvert en ajoutant les termes «*de 18 503 920 frs*», cela pour faire ressortir la part qui n'est pas financée par le canton, mais par des tiers.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat s'est rallié à cet amendement.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 3 al. 2.
- > Art. 3 modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 4

La Rapporteuse. Il faut juste relever que le crédit d'engagement couvre les années 2018 à 2022, puisque selon la loi, on peut couvrir un crédit d'engagement sur cinq ans. Comme 2017 sera une demi-année d'investissement, il sera assumé directement par l'Université.

- > Adopté.

ART. 5

- > Adopté.

ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 94 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chasot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 94.*

S'est abstenue:

Jakob Christine (LA,PLR/FDP). *Total: 1.*

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2114ss.

Projet de loi 2016-DICS-21 Modification de la loi sur les bourses et les prêts d'études (LBPE) (accès aux données du Service cantonal des contributions)¹

Rapporteur: **David Bonny** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Jean-Pierre Siggen**, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le canton de Fribourg est en retard sur le sujet. Cette modification de loi doit permettre au Service des subsides de formation d'accéder par une procédure d'appel aux données du Service cantonal des contributions relatives aux conditions de revenu et de fortune nécessaires au calcul du revenu déterminant du requérant et des personnes légalement tenues à son entretien dans le respect des règles découlant de la protection des données. Les subsides sont accordés sur demande lorsque les possibilités financières de la personne en formation, de ses parents, de sa conjointe ou de sa partenaire enregistrée et d'autres personnes légalement tenues à son entretien ne suffisent pas à couvrir les frais de formation. L'Etat n'intervient qu'en dernier lieu. Pour la prise de décision de l'octroi d'un subside, l'avis de taxation de la période fiscale précédant l'année de formation des parents et des autres personnes légalement tenues à l'entretien de la personne en formation est indispensable.

Il a été constaté que pour un petit nombre de cas, selon les informations données en commission par M. le Commissaire du Gouvernement et M. Pierre Pillonel, chef du Service des subsides de formation, cette simple demande de formalités est compliquée à cause de parents réfractaires, absents, séparés, divorcés ou encore, par exemple, de parents de jeunes en formation âgés de plus de 25 ans. Il s'agit donc aujourd'hui de réviser la loi et de mettre en place une procédure d'appel automatique des données fiscales.

Avec l'acceptation de cette modification législative, le Service des subsides de formation pourra accéder par une procédure d'appel aux données du Service cantonal des contributions et traiter la demande. Il est à relever que cette modification n'engendrera aucune nouvelle place de travail supplémentaire et l'impact financier de cette révision sera presque insignifiant.

Afin de garantir l'égalité des traitements entre toutes les personnes en formation, je vous invite, au nom de la commission, à entrer en matière et à accepter cette modification de loi.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat vous soumet un projet de loi modifiant la loi sur les bourses et les prêts d'études. La subsidiarité est le principe de base d'une bourse d'études. L'Etat intervient donc en dernier lieu et n'accorde des sub-

sides de formation que lorsque les possibilités financières de la personne en formation et de ses parents ne suffisent pas à couvrir les frais de formation. L'avis de taxation des parents est la base du calcul de la bourse. Si celui-ci n'est pas fourni, le Service des subsides de formation n'entre pas en matière et la personne en formation n'a aucune chance d'obtenir une bourse.

Dans les situations suivantes, il arrive que les parents refusent de donner l'avis de taxation:

- > séparation ou divorce;
- > personne en formation en rupture familiale;
- > reprise des études après avoir achevé une première formation et exercé une activité lucrative;
- > personnes en formation âgées de plus de 25 ans.

La législation cantonale ne fixe aucune limite d'âge pour la prise en compte de la situation financière des parents. Elle va au-delà de l'art. 277 du code civil qui prévoit:

- > ¹ L'obligation d'entretien des père et mère dure jusqu'à la majorité de l'enfant.
- > ² Si, à sa majorité, l'enfant n'a pas encore de formation appropriée, les père et mère doivent, dans la mesure où les circonstances permettent de l'exiger d'eux, subvenir à son entretien jusqu'à ce qu'il ait acquis une telle formation, pour autant qu'elle soit achevée dans les délais normaux.

Après 40 ans, seul l'octroi de prêts est possible.

Comme cela a été dit, le Service des subsides de formation, s'il n'a pas ces informations, n'entre pas en matière. Ainsi, il arrive que des personnes se voient refuser une bourse d'études, alors qu'elles y auraient peut-être droit. Par conséquent, les principaux buts de la loi, qui consistent en la promotion de l'égalité des chances d'accès à la formation, à la démocratisation des études et à l'épanouissement de la personne en formation, ne sont pas atteints dans certains cas.

Mis à part les cantons suivants – à savoir ceux qui ne l'ont pas prévu –, tous les autres ont un accès direct ou sur demande aux données fiscales: Valais, Schaffhouse, Nidwald, Obwald, Appenzell Rhodes-Extérieures et Saint-Gall, lequel a, comme Fribourg, un projet en cours.

L'accès aux données du Service des contributions permettrait donc au Service des subsides de formation de garantir l'égalité de traitement entre les personnes en formation en lui donnant la possibilité de traiter toutes les demandes, pour autant, bien entendu, que les parents soient contribuables dans le canton de Fribourg. La personne en formation sera toujours tenue de fournir l'avis de taxation de ses parents. Le Service des subsides de formation accédera aux données du Service des contributions uniquement dans les cas où il est manifestement dans l'impossibilité de se procurer ce document. Il s'agira donc d'un accès ponctuel.

¹ Message pp. 2319ss.

L'accès par le Service des subsides de formation aux données du Service des contributions sera réglé par des mesures organisationnelles rigoureuses. Ainsi, la procédure d'appel sera documentée dans un règlement d'utilisation qui précisera notamment les personnes autorisées à accéder aux données, les données mises à leur disposition, la fréquence des interrogations, la procédure d'authentification et les autres mesures de sécurité, ainsi que des mesures de contrôle. Les personnes dont les données ont été collectées par procédure d'appel en seront informées par écrit.

Il n'y aura aucune création de nouveaux postes et aucun impact véritablement significatif sur le budget de 11 millions de frs. La modification légale proposée par le Conseil d'Etat est une plus-value pour les personnes en formation dont les parents rechignent à fournir leur avis de taxation. Elle garantit une meilleure égalité de traitement entre elles.

Le Conseil d'Etat vous invite dès lors à adopter ce projet de loi.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Se pose la question, lors d'une modification de la législation, de savoir si c'est dans l'intérêt des principales et principaux concernés. Pour le projet de loi modifiant la loi sur les bourses et les prêts d'études, nous pouvons répondre par l'affirmative; c'est une adaptation qui concerne les jeunes et qui est dans leur intérêt. Il faut toutefois que ce ne soit pas un automatisme, mais une possibilité pour quelques cas de rigueur. Nous avons eu des assurances dans ce sens en commission.

Le groupe socialiste soutient cet objet.

En commission a aussi été abordé le fait que certains cantons lient d'autres aides aux bourses et prêts d'études. Le canton de Fribourg ne le fait pas en séparant clairement les aides. Pourtant, il aurait tout à gagner de lier certaines aides matérielles aux bourses et prêts d'études. Tout jeune qui n'entre pas dans l'aide sociale proprement dite est un jeune qui ne devra pas en sortir.

Une question à M. le Commissaire du Gouvernement: face à un jeune en rupture ou non avec ses parents, mais avec des parents qui refusent de payer des études, alors qu'ils en auraient les moyens, quelles possibilités a le canton? On peut maintenant aller chercher l'information fiscale si nécessaire, mais ensuite, quelle suite dans un tel cas de figure? Les associations telles que Pro Juventute sont confrontées à de telles situations dans leur excellent travail qu'elles font au quotidien au service des jeunes.

Schliesslich möchte ich hervorheben, dass die Bildung ein wichtiges Präventionsmittel gegen Armut ist. Die Ausgaben in diesem Bereich sind Ausgaben für die Zukunft unserer Gesellschaft.

Longchamp Patrice (PDC/CVP, GL). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance de ce message. La modification proposée, comme l'a déjà relevé le

rapporteur, doit permettre au Service des subsides de formation d'accéder aux données du Service cantonal des contributions, donc à l'avis de taxation des parents pour pouvoir calculer le montant de la bourse dont l'étudiant a droit. Malheureusement aujourd'hui, certains parents, pour les raisons évoquées par M. le Commissaire du Gouvernement, refusent de transmettre leur avis de taxation au Service des subsides de formation, si bien que certains étudiants – on estime à environ vingt cas par année – qui auraient droit à une bourse ne l'obtiennent pas ou l'obtiennent seulement après de nombreuses démarches.

Cette modification permettrait donc de simplifier ces démarches et il faut relever qu'il n'y aura aucune incidence en personnel, aucune création de nouveaux postes et aucune incidence financière non plus, puisque les 11 millions de frs attribués aujourd'hui au Service des subsides de formation suffiront. Par contre, une convention avec le Service cantonal des contributions devra être mise en place, car l'Etat n'intervient qu'en dernier lieu, selon l'art. 6 de la loi.

Merci donc de soutenir ce projet de loi tel que présenté et qui aura un effet rétroactif au 1^{er} août de cette année.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Wenn Studierende unverschuldet in finanzielle Schwierigkeiten geraten, nur weil das Stipendien- oder Studiendarlehensgesuch nicht bearbeitet werden kann, dann ist es Zeit, nach einer Lösung zu suchen.

Mit dem vorliegenden Gesetzesentwurf werden zwei Fliegen auf einen Streich geschlagen. Einerseits werden mit dieser Regelung unnötige negative Entscheide bei der Gewährung von Stipendien- und Studiendarlehen eliminiert, andererseits werden die Abläufe beim Amt für Ausbildungsbeiträge vereinfacht.

Zwar wird mit der Möglichkeit des erleichterten Zugriffs auf die Daten der Steuerverwaltung nur eine Kleinigkeit geregelt. Diese kann aber in Einzelfällen zu einer wesentlichen Beschleunigung beim Behandeln der Gesuche um Ausbildungsbeiträge führen. Eindeutig profitieren davon wird aber die gesuchstellende Person in Ausbildung.

Da der Zugriff auf die Kantonalen Steuerdaten nur bei offensichtlichen Schwierigkeiten mit der Beschaffung von Steuereinschätzungen der Eltern ermöglicht wird, und dieses Zugriffsrecht restriktiv durch ein Benutzerreglement geregelt wird, kann diese Lösung als ausgereift betrachtet werden.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat sich vom Nutzen dieser Regelung überzeugen lassen. Sie erklärt deshalb Eintreten auf den vorliegenden Gesetzesentwurf.

Mäder-Brühlhart Bernadette (ACG/MLB, SE). Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses tritt einstimmig auf diese Gesetzesänderung ein und unterstützt den Zugriff auf die

Daten der Kantonalen Steuerverwaltung durch das Amt, welches für die Ausbildungsbeiträge zuständig ist.

Mit dieser Gesetzesänderung wird in erster Linie die Gleichbehandlung aller Gesuchstellerinnen und Gesuchsteller gewährleistet, was für unsere Fraktion von zentraler Bedeutung ist. Obwohl die meisten Eltern ihrer Pflicht zwar nachkommen und ihre Veranlagungsanzeige offen legen, gibt es wie schon gehört, immer wieder Fälle, wo dies eben nicht geschieht. Dies wirkt sich für die betroffenen Auszubildenden nachteilig aus. Mit dem Recht auf Einsicht in die Steuerdaten der Eltern, welches übrigens nur genutzt wird, wenn es nötig ist, wird dieses Problem auf einfache und elegante Weise gelöst.

Die Änderung dieses Gesetzes respektive das Einsichtsrecht in die Steuerverhältnisse der Eltern ändert nichts am Prinzip der Subsidiarität. Das heisst, in erster Linie bleiben die Eltern und die Auszubildenden selber verantwortlich für die Finanzierung einer Ausbildung.

Mit diesen Bemerkungen stimmt die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses dieser Gesetzesänderung einstimmig zu.

Portmann Isabelle (PLR/FDP, SE). La fraction du groupe libéral-radical accepte à l'unanimité l'entrée en matière sur ce projet de loi. Elle est d'accord avec la proposition du Conseil d'Etat, car dans les différents cantons, c'est déjà la pratique.

Le Rapporteur. Je remercie toutes les interventions. Je constate que tous les groupes entrent en matière et je les remercie.

M. le Député Simon Bischof parle des aides matérielles ainsi que du financement des études pour un étudiant en difficultés et qui aurait des parents qui pourraient le subventionner.

M. le Député Patrice Longchamp évoque également une convention cantonale avec le Service des contributions.

Ces questions s'adressant directement à M. le Commissaire du Gouvernement, je vais lui laisser la parole.

Le Commissaire. Je remercie tous les groupes pour l'entrée en matière et l'intérêt pour ce thème.

J'aimerais revenir juste sur deux points.

Oui, c'est juste, il n'y a pas d'automatisme. On ne viendra donc pas dire qu'on simplifie la vie administrative, que le Service des subsides de formation demande automatiquement au Service des contributions la taxation des parents. Ça, ça n'existe pas ainsi. C'est une démarche de la personne qui demande et elle devra continuer de le faire. C'est seulement dans les cas des exemples cités où il y a attestation d'impossibilité que cette possibilité est ouverte.

Pour répondre ensuite plus concrètement à M. Bischof, il est clair que le Service des subsides de formation lui-même ne va rien pouvoir entreprendre. Il calcule le montant d'une bourse

sur la base d'une déclaration de revenu des parents, mais il n'a pas de moyens pour obliger les parents; ce n'est pas son rôle. Là, le jeune devra soit s'adresser à des organismes privés, comme vous l'avez dit, soit saisir la justice civile pour obtenir gain de cause ou une pension alimentaire, soit s'adresser au Service de l'action sociale, qui, je crois, fait aussi des avances lorsque les parents ne veulent pas payer.

Voilà les éléments concrets que je peux donner en réponse.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1 – LOI SUR LES BOURSES ET LES PRÊTS D'ÉTUDES

ART. 14A (NOUVEAU)

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Cette modification de loi entre avec effet rétroactif au 1^{er} août 2016, car il s'agit de la caler administrativement avec les nouvelles règles appliquées depuis la rentrée scolaire.

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, selon la version initiale du Conseil d'Etat, par 88 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corninboeuf-Strehlow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-

PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 88.*

Projet de décret 2015-DICS-67 Crédit d'engagement pour l'acquisition du bâtiment Schumacher SA, à Schmitten, et sa transformation en Centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC)¹

Rapporteur: **Olivier Flechtner** (PS/SP, SE).

Commissaire: **Jean-Pierre Siggen, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Mit dem Dekret, über welches Sie nun zu befinden haben, wird Ihnen vorgeschlagen, das Gebäude der Schumacher AG, einer Buchbinderei in Schmitten, zu erwerben, um darin Lagerräume für die Kulturgüter des Kantons zu errichten. Ich deklariere an dieser Stelle auch meine Interessensbindung als Gemeinderat der Gemeinde Schmitten, in welcher dieser Betrieb seinen Sitz hat.

Mit diesem Erwerb beabsichtigt der Kanton nicht nur die Lagerung an einem Ort zu zentralisieren und zwar die Lagerung rund zehn verschiedener Institutionen. Vielmehr geht

es auch darum, die Kulturgüter besser zugänglich zu machen, sei dies zu Zwecken der Forschung oder auch im Hinblick auf Ausstellungen. Aus diesem Grund hat die Kommission ihre erste Sitzung in den Räumlichkeiten der Schumacher AG durchgeführt, um sich einen Eindruck der Gebäude verschaffen zu können. Ich danke an dieser Stelle der Schumacher AG für die Gewährung der Gastfreundschaft.

Wie Sie sehen konnten, hat die Kommission die Schlussabstimmung zweimal durchgeführt. Nach einer ersten ablehnenden Schlussabstimmung wurde nach der Sommerpause ein Rückkommensantrag gestellt und angenommen und die Schlussabstimmung – diesmal mit einem positiven Schlussergebnis – wiederholt.

Es versteht sich von selbst, dass dieser Wiederholung ablehnende, kritische Voten vorausgegangen sind. Diese kritischen Voten gliederten sich in drei Themen, die sich wie folgt zusammenfassen lassen:

1. Kritik am Verkäufer, am Betrieb
2. Kritik an der Wahl des Gebäudes und seiner Umnutzung
3. Kritik am Preis

Zum 1. Punkt: Die Schumacher AG hat in der jüngsten Vergangenheit mehrfach für Schlagzeilen gesorgt, indem sie Mitarbeiter entlassen musste und massive finanzielle Schwierigkeiten durchlebte. Die letzte Episode stammt aus dem Dezember 2014, als die Schumacher AG ihre Mitarbeiter aufforderte, auf die Auszahlung der 13. Monatslöhne zu verzichten. Diese Löhne wurden bis heute – von ein paar Ausnahmen abgesehen – nicht ausbezahlt.

Es ist klar, dass mit dem Verkauf der Liegenschaft die Liquidität der Schumacher AG wieder verbessert wird. Es ist aus diesem Grund unverständlich, dass der Präsident des Verwaltungsrates es nicht für nötig befand, sich verbindlich zu einer Auszahlung der Löhne zu bekennen, obwohl dies in der Vereinbarung des Dezembers 2014 eigentlich klar festgehalten wird. Auch vermisste die Kommission klare Aussagen seitens des Verwaltungsratspräsidenten zu der Nutzung des Kaufbetrages.

Es wurde in der Kommission verschiedentlich kritisiert, dass der Kauf der Liegenschaft der Schumacher AG letztlich einer wirtschaftlichen Unterstützung des Betriebes gleichkomme. Letztlich wertete die Kommission aber die Aussicht auf den Erhalt der Arbeitsplätze höher. Wir erhielten die Information, dass die Schumacher AG plane, die Liquidität zu nutzen, um in die Zukunft zu investieren. In diesem Zusammenhang darf ich darauf hinweisen, dass diese Zustimmung nicht zuletzt auch aufgrund der Aussagen der Gewerkschaften zustande kam, welche den Verkauf der Liegenschaft aus diesen Überlegungen heraus, dass die Löhne zurückgezahlt werden könnten, auch unterstützen. Ich hoffe, dass sich der Verwaltungsratspräsident der Schumacher AG bewusst ist, dass

¹ Message pp. 2118ss.

die Gewerkschaft hier nicht die Rolle eines Gegners gespielt hat, sondern vielmehr ein Verbündeter war.

Zum 2. Punkt: Was die Wahl des Gebäudes und dessen Umnutzung betrifft, so wurde mehrfach kritisiert, dass mit dessen Umnutzung ein Industriestandort verloren gehe, was nicht im Interesse von Gemeinde und Bezirk sein könne. Letztlich ist hier die Frage, ob man den Spatz in der Hand oder die Taube auf dem Dach wählen möchte.

Wie auch nach Rücksprache mit Vertretern der Region Sense und Gemeindepräsidenten der umliegenden Gemeinden bestätigt wurde, ist es mitnichten sicher, dass eine vergleichbare Nutzung auf Dauer gewährleistet werden kann. Im Falle eines Nichtkaufes wäre das Risiko einer Industriebrache hier real vorhanden, ebenso wie eine Nutzung mit erheblichen Nachteilen für die unmittelbare Nachbarschaft.

Gleichzeitig muss aber auch festgehalten werden, dass das Gebäude als solches für die vorgesehene Nutzung geeignet ist und die Umnutzung mit vertretbarem Aufwand verbunden ist.

Zum 3. Punkt, den Finanzen: Hier wurde einerseits der Verkaufspreis als solcher hinterfragt, andererseits aber auch der Mietzins sowie der Umstand, dass der Schumacher AG der Mietzins während der Umbauphase für insgesamt 18 Monate erlassen werden soll.

Mit einem Rückweisungsantrag sollte dem Staatsrat die Möglichkeit gegeben werden, nochmals mit der Schumacher AG Verhandlungen aufzunehmen und weiteren Verhandlungsspielraum zu identifizieren. Nun wurde zwar dieser Rückweisungsantrag zwar abgelehnt, jedoch das Dekret in der ersten Schlussabstimmung abgewiesen. Dies hatte primär damit zu tun, dass auch hier die Kommission mangelnde Transparenz beklagte, diesmal allerdings betreffend der Informationen, wie die Preisverhandlungen vonstattengegangen waren und wie der Preis zustande gekommen war.

Diese erste Ablehnung wurde von Herrn Staatsrat Siggen auch als Signal richtig verstanden und interpretiert. Nach dieser Ablehnung und nach der Sommerpause sowie aufgrund eines Rückkommensantrages, welcher in der Sommerpause eingereicht worden war, erklärte sich Herr Staatsrat Siggen bereit, nochmals mit der Schumacher AG Verhandlungen aufzunehmen. Die Kommission erklärte sich ihrerseits bereit, auf die Schlussabstimmung zurückzukommen und diese zu wiederholen.

An ihrer letzten und zusätzlichen Sitzung vermochte Herr Staatsrat Siggen schliesslich die Kommission zu überzeugen, dass der Verkaufspreis gerechtfertigt ist. Es ist verschiedentlich die Frage nach dem Kubikmeterpreis gestellt worden. Ich denke, dass Herr Staatsrat Siggen dazu Genaueres sagen kann.

Was den Mietzins betrifft, so akzeptierte die Kommission letztlich den Umstand, dass der Erlass von 100% des Mietzinses über 18 Monate stossend bleibt, aber keine hinreichende Begründung für eine Ablehnung des Geschäftes darstellt. Ein Antrag, mit welchem die marktgerechte Festlegung sowie eine maximale Reduktion des Mietpreises auf 50% verankert werden sollte, wurde denn auch primär aus formellen Gründen abgelehnt, obwohl er inhaltlich grosse Zustimmung gefunden hatte.

Ein letzter Punkt betrifft die Auftragsvergabe. Natürlich ist mit der Nähe der Archive zu der Buchbinderei Schumacher AG das Interesse an einer engen Zusammenarbeit sehr gross. Es soll dabei aber nicht vergessen gehen, dass es in unmittelbarer Nähe zu diesem Betrieb Mitbewerber gibt, welche durchaus über vergleichbare Kompetenzen und Infrastruktur verfügen. Die Kommission legte denn auch mehrfach Wert darauf, dass der Staat bei der Auftragsvergabe diese Mitbewerber in Bezirk und Kanton gebührend mitberücksichtigt.

Zusammenfassend lässt sich also festhalten, dass die Kommission Ihnen – nach einer ersten kritischen Haltung – das Geschäft zur Annahme empfiehlt und zur Einsicht gelangt ist, dass der Kauf der Liegenschaft sinnvoll, tragbar und gerechtfertigt ist. Die dargelegten Kritiken sind sicherlich vorhanden, stellen aber letztlich keinen hinreichenden Grund dar, um dieses Geschäft abzulehnen.

Vor allem aber erlaubt der Kauf des Gebäudes – und das war für die Kommission letztlich das ganz entscheidende Moment – eine korrekte und zeitgerechte Lagerung, Verwaltung und Zurverfügungstellung der Kulturgüter unseres Kantons, was für sich genommen schon ein gewichtiges Argument darstellt.

Abschliessend möchte ich Herrn Staatsrat Siggen, Herrn Philipp Trinchan, dem Vorsteher des Amtes für Kultur, wie auch Herrn Charles Ducrot, dem stellvertretenden Vorsteher des Hochbauamtes, für ihre Teilnahme und Beteiligung an den Diskussionen danken.

Herrn Reto Schmid, dem stellvertretenden Generalsekretär danke ich ebenfalls für seine administrative Unterstützung und die Vorbereitung der Sitzungen.

Le Commissaire. Il y a deux ans, le Grand Conseil acceptait le crédit d'étude pour l'extension de la BCU. En même temps, il mandatait le Conseil d'Etat de trouver une solution pour le deuxième volet de cette extension dédié au stockage des livres et, si possible, d'y inclure l'ensemble des besoins des institutions culturelles.

J'ai donc le plaisir de vous présenter aujourd'hui ce projet de centre de stockage interinstitutionnel cantonal, appelé SIC. Les institutions cantonales ont l'importante mission d'assurer la sauvegarde du patrimoine de notre canton, cela en

étroite collaboration avec les autorités communales et les partenaires privés. Elles collectent, sélectionnent et conservent les objets et documents de valeur historique et documentaire. Par exemple, la BCU assure la sauvegarde des publications fribourgeoises; les Archives de l'Etat recueillent les documents de l'Etat et nombre de fonds d'archives publics ou privés de grande valeur. Je pourrais répéter ces exemples pour les matériaux organiques et inorganiques du patrimoine naturel fribourgeois – le rôle du Musée d'histoire naturelle –, les objets archéologiques ou encore le mobilier, les œuvres d'art ou encore des éléments construits protégés.

Jusqu'ici, l'Etat a eu recours à des solutions pragmatiques et ponctuelles pour stocker ses biens culturels, mais aujourd'hui, la situation devient très difficile. Les lieux de stockage sont disséminés dans le canton et les surfaces ne suffisent largement plus. Les cartons s'accumulent dans les sous-sols humides ou dans des couloirs de bureau. Devant plusieurs cas, la qualité et la sécurité de conservation ne sont plus assurées. La BCU n'aura plus d'espaces libres dès la fin de cette année et il y a urgence pour sauvegarder d'autres fonds au risque de les perdre à jamais. Le projet de SIC, qui vous est soumis aujourd'hui, apporte une solution moderne, efficace et proportionnée, collaborative et progressive pour résoudre ces difficultés, pour répondre à l'urgence et aux enjeux à venir de la sauvegarde du patrimoine fribourgeois.

Pour obtenir cette solution, un grand travail d'études a été menée au cours des vingt-quatre derniers mois. Les besoins actuels et à trente ans de dix services et institutions culturels ont été calculés, calibrés, catégorisés, optimisés, soit 16 500 m². Cinq variantes ont été étudiées selon de multiples critères. Après avoir pris connaissance de ces variantes, le Conseil d'Etat a choisi d'acheter les halles Schumacher à Schmitten. Ce bâtiment est disponible et dispose de conditions d'entreposage idéales et durables.

Pour définir son prix, le Conseil d'Etat a mandaté une étude de faisabilité, une expertise externe et plusieurs évaluations immobilières. Il a négocié durant plusieurs mois pour conclure avec le conseil d'administration de Schumacher une promesse d'achat ferme, assortie de conditions de location pour les cinq prochaines années. Autre grand avantage de ce choix, le SIC sera développé progressivement suivant quatre phases et cohabitera avec l'entreprise Schumacher, laquelle poursuivra à long terme ses activités sur le site. Cette cohabitation constitue ainsi un win-win pour les deux partenaires, qui pourront collaborer au niveau des services techniques, de la logistique du livre et des travaux de reliure, cela tout en respectant les règles des marchés publics.

En résumé, le projet que nous vous proposons correspond à la politique de l'Etat d'acheter des locaux plutôt que de les louer, cela à l'extérieur du Grand Fribourg. Il apporte une solution à long terme aux besoins urgents de la BCU centrale et des archives de l'Etat ainsi que l'ensemble des institutions cultu-

relles de l'Etat pour les trente prochaines années. Il apporte un gain considérable dans la qualité de la sauvegarde ainsi que dans la gestion, la sécurité, la logistique, les transports.

Ce projet permet d'accueillir un bon nombre de personnel de back office et de stockage des livres durant les travaux de la BCU centrale, laquelle sera vidée. Les services aux usagers, eux, resteront à Fribourg.

Le projet, enfin, permettra de renoncer à plusieurs locations coûteuses, de valoriser les surfaces situées au centre-ville pour des services au public, ainsi que de faire des économies lors de futures constructions, dont le prochain Musée d'histoire naturelle, qui pourra se délester de construire 2000 m² de dépôt.

Je vous propose donc, au nom du Conseil d'Etat, d'accepter le décret relatif à l'achat du bâtiment Schumacher et à sa transformation en centre de stockage interinstitutionnel cantonal.

Je termine en vous donnant une information supplémentaire. Hier, j'ai appris de la part de différents groupes qu'il y avait des questions sur le m³, le coût du m³. J'ai reçu ces informations. N'étant pas spécialiste moi-même, je peux vous les donner:

- > coûts d'acquisition: 20,2 millions de frs pour 96 062 m³, soit un prix au m³ de 210 frs;
- > coûts de transformation des locaux, soit les locaux transformés (39 300 m³): 10,9 millions de frs, soit un coût au m³ dans la transformation de 277 frs. Donc, le coût au m³ de la partie transformée, y compris la transformation est de 487 frs le m³ (210 frs + 277 frs);
- > prix au m³ du bâtiment complet, y compris la transformation: 323,75 frs.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion a examiné le décret relatif au crédit pour l'acquisition du bâtiment Schumacher SA et sa transformation en centre de stockage interinstitutionnel cantonal.

Le projet en tant que tel est soutenu par notre commission. Certains de ses membres ont toutefois jugé les prix de location futurs en dessous des prix du marché et ont regretté l'absence de loyers durant les dix-huit premiers mois suivant l'acquisition. Cependant, le prix d'acquisition du bien immobilier est jugé raisonnable par notre commission. En fin de compte, il s'agit d'une opération globale et d'une transaction qui permet à notre canton de trouver une solution financièrement intéressante.

C'est dans ce contexte-là que notre commission, à la grande majorité de ses membres, vous recommande, sous l'angle financier, d'approuver le présent décret.

Bonny David (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêts: je suis président d'Archéo Fribourg, qui s'occupe de mettre en valeur le

patrimoine archéologique découvert dans le canton, en collaboration avec le Service archéologique.

Le 25 juin 2014, nous avons accepté ici même le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'agrandissement et de la restructuration de la BCU avec la mise à disposition d'un espace délocalisé pour le stockage des livres. Il s'agit d'une question urgente, car à la fin de l'année, la BCU n'aura plus de réserves d'espace de stockage. Cet espace doit être suffisamment grand pour le stockage des livres pour les trente prochaines années, mais aussi pour d'autres institutions culturelles fribourgeoises telles que les Archives de l'Etat, le Service archéologique et j'en passe. En résumé, il s'agit de sauvegarder le patrimoine en un seul endroit délocalisé dans le canton avec les normes de sécurité et de conditionnement souhaitées.

A cet effet, il faut aussi un espace suffisamment grand et évidemment disponible dans les meilleurs délais. Après diverses recherches de dépôts, d'études, de variantes ou de possibilités, le Conseil d'Etat propose le rachat du bâtiment Schumacher, à Schmitten; et c'est aussi pour une question d'économie, car un bâtiment neuf coûterait encore plus cher et prendrait trop de temps pour sa construction. Pour le financement mentionné dans le message, il est à relever que les 3 millions de frs de subventions tels qu'inscrits sont une estimation. Ils doivent être encore confirmés et consolidés. Espérons que nous encaisserons bien ces 3 millions de frs.

Ensuite – et c'est le talon d'Achille du décret d'aujourd'hui –, selon les décisions futures de Schumacher et de son directeur, M. Raoul Philipona, le canton de Fribourg pourrait perdre près de 1 million de frs par an si on tient compte de la location et des charges d'exploitation. En effet, il est prévu une recette pour la location des locaux à Schumacher SA de 620 000 frs par année ainsi que des charges d'exploitation de 360 000 frs par an reportées sur Schumacher SA, soit près de 1 million de frs pour une entreprise qui connaît des difficultés depuis plusieurs années. Si l'entreprise Schumacher SA, créée en 1840, venait à fermer, ce serait une catastrophe pour les employés du district de la Singine et c'est le canton qui devrait payer la différence, soit les 620 000 frs de location.

Pour cette raison et quand bien même nous traitons avec des privés et que le contrôle de leurs affaires de stratégie nous échappe complètement, le groupe socialiste exige du conseil d'administration de Schumacher et de son directeur, M. Raoul Philipona, qu'ils respectent le contrat de location prévu jusqu'à la fin 2021, contrat prolongeable par contrat de cinq ans en cinq ans et qu'ils poursuivent la stratégie prévue d'investissements avec le montant encaissé au moment de la vente de leur bâtiment. Nous en avons beaucoup discuté à l'interne. Nous invitons le conseil d'administration de Schumacher et M. Raoul Philipona d'avoir le courage et l'honnêteté de l'annoncer, voire de ne pas signer l'acte de vente, si c'est pour encaisser le montant prévu par l'achat du

bâtiment et fermer ensuite l'entreprise à court ou à moyen terme, comme certains le pensent ou le craignent en coulisses. Ce serait un véritable scandale. A cette fin, nous demandons au Conseil d'Etat de rajouter une clause dans l'acte de vente permettant au canton de se retourner contre Schumacher SA et M. Raoul Philipona en cas de fermeture précipitée et nous exigeons de la Promotion économique du canton et du Directeur de l'économie et de l'emploi un suivi sérieux, en direct, serré et périodique avec cette entreprise singinoise afin de vérifier qu'elle tienne ses engagements de développement. Il en va aussi de la crédibilité du Conseil d'Etat.

Pour conclure, le groupe socialiste entre en matière et soutiendra dans sa grande majorité, pour une question d'urgence, d'économie et de volumétrie, le décret tel qu'il est proposé.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Après un examen du projet de décret soumis pour l'acquisition du bâtiment Schumacher, le groupe libéral-radical se déclare, dans sa grande majorité, favorable à ce projet et à l'investissement proposé.

Le bâtiment offre un volume de stockage qui répondra aux besoins et le choix d'une solution mutualisée et donc plus économique est salué. Ce site permettra aussi des extensions futures et offrira plusieurs avantages à long terme. Il permet d'abord de répondre aux besoins les plus urgents, notamment à ceux de la BCU qui va subir des transformations. Un refus de ce projet mettrait vraiment en péril cette transformation. Il faut savoir aussi que le potentiel de stockage de la BCU est plus que saturé aujourd'hui. Le bâtiment Schumacher permettra rapidement de désengorger le stockage de la BCU, vu la configuration des surfaces d'entreposage. Il permettra aussi des synergies intéressantes et efficaces, tant au niveau des transports, de la logistique et du personnel. Pas d'engagements supplémentaires, nous a-t-on promis. Le savoir-faire de l'entreprise, spécialisée en reliure, constituera un avantage non négligeable pour le centre de stockage. Il est facilement atteignable aussi par les transports en commun.

Avec ces considérations, la majorité du groupe libéral-radical soutiendra l'entrée en matière et vous invite à en faire de même.

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis hat die Botschaft zum Dekretsentwurf über einen Verpflichtungskredit für den Erwerb des Gebäudes der Schumacher AG in Schmitten und dessen Umbau in ein interinstitutionelles kantonales Lager für Kulturgüter (SIC) analysiert und hat folgende Feststellung gemacht.

Das Gebäude entspricht den Bedürfnissen und der Bedarfsabklärung des Kantons für die Lagerbestände der universitären Bücher und für andere Ämter und kulturelle Institutionen des Kantons Freiburg. Die Machbarkeitsanalyse hat aufgezeigt, dass das Gebäude für diese Nutzung gut gebraucht werden kann. Die Zusammenlegung macht Sinn und bringt sicher eine Vereinfachung für die Verwaltung. Die Dezentralisie-

rung mit dem Standort im Sensebezirk wird von der Region geschätzt, einige Kantonsstellen werden in den deutschsprachigen Raum verlagert. Mit dem Kauf des Gebäudes kann die Renovation der Kantonsbibliothek gestartet werden. Dies ist dringend notwendig.

Einige Fragen:

- > Der Staatsrat konnte mit seinen Erläuterungen aufzeigen, dass der Kaufpreis und die Höhe der Vermietung durch intensive Verhandlungen zustande kamen. Die Mietpreise sind im Vergleich zu den Ortsüblichen Marktpreisen tief. Nach dem 5-jährigen Mietvertrag sollte die Situation wieder neu beurteilt werden. Ist dies so geplant?
- > Im Kanton Freiburg gibt es verschiedene Firmen, die im Bereich der Handbuchbinderei tätig sind. Ist es richtig, wir haben es bereits gehört, dass mit dem Kauf des Gebäudes der Staatsrat keine Verpflichtung eingeht, alle Aufträge in der Buchbinderei der Firma Schumacher zu übergeben? Wir haben andere Firmen im Kanton, die dies ebenfalls sicherstellen können. Wie stellt sich der Staatsrat die Zusammenarbeit mit der Firma Schumacher in diesem Bereich vor?
- > Die Firma Schumacher will sich – und das wäre ja schön – weiterentwickeln und dies kann bauliche Massnahmen nach sich ziehen. Ist ein solches Szenarium diskutiert worden? Wer übernimmt die Kosten für die baulichen Veränderungen?

Das Mitte-Links-Bündnis unterstützt einstimmig das Eintreten und wird dem Dekret zustimmen.

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). Je n'ai pas de lien d'intérêts particulier avec ce sujet de crédit d'engagement pour l'acquisition du bâtiment Schumacher SA. Les travaux de la commission ayant été largement expliqués par le rapport, je ne reviendrai pas sur tous les détails.

Notre groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a étudié ce projet avec soin et intérêt en tenant compte des besoins liés aux transformations de notre Bibliothèque cantonale. Nous entrons en matière et soutiendrons ce projet tel que présenté. L'entreprise Schumacher est en proie à des difficultés depuis quelques années. Elle a restreint ses activités, ce qui dégage des surfaces de stockage suffisantes pour nos besoins interinstitutionnels cantonaux. La situation actuelle est en quantité insuffisante et disséminée dans plusieurs locaux du canton. De plus, la sécurité et la pérennité des œuvres ne sont plus assurées. Trouver une solution avant le début des travaux de la Bibliothèque cantonale a préoccupé les responsables de nos institutions cantonales et ce n'était pas une sinécure, comme cela a été dit. La solution envisagée, avec une activité sur le site de Schmittent entre l'entreprise et l'Etat, permettra le bon déroulement des transferts, assurera une qualité de sauvegarde des œuvres stockées. Il ne s'agit pas uniquement de livres ou de parchemins, mais également de pièces antiques, témoins de la culture fribourgeoise à travers

les âges. De plus, l'entreprise continuera son activité dans la partie des locaux lui étant réservée. La cantine sera commune.

Le Conseil d'Etat a mené une campagne de négociations ardue en plusieurs étapes et qui a abouti sur la convention d'achat et de location tel que présentée par M. le Commissaire. Les éléments principaux se résument ainsi:

- > les coûts d'investissement: 210 frs le m³;
- > la transformation: 277 frs le m³;
- > l'achat: 20,2 millions de frs;
- > la transformation: 10 millions de frs;
- > un total de 31 millions de frs, à déduire cette subvention espérée et très souhaitée de 3 millions de frs de la Confédération;
- > la location versée par l'entreprise a été fixée à 620 000 frs de juillet 2018 à la fin 2021.

Par la suite, les modalités seront déjà renégociées, suite aussi à des interventions dans ce Parlement.

Il est noté aussi que d'autres solutions ont été envisagées, la solution en hauteur par exemple, mais que la seule retenue est la plus adéquate. Elle permettra de gérer notre trésor d'archives de la manière des plus optimale.

En guise de conclusion, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique soutiendra à une très forte majorité ce projet de décret tel que présenté par le Conseil d'Etat.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je m'exprime à titre personnel et c'est avec un peu d'amertume que j'ai pris connaissance de ce projet de décret.

Comme l'indique le message du Conseil d'Etat – et cela a été rappelé –, l'acquisition de cet immeuble vise à pallier le manque de stockage au sein la BCU pour les livres. Ce manque de capacité de stockage avait déjà été une pierre d'achoppement lors de l'acceptation du crédit pour la rénovation de la BCU, il y a deux ans, en juin 2014. Initialement, ce stockage devait se faire sur le site de la BCU en passant par un agrandissement supplémentaire prévu sur le site du jardin de l'Albertinum. Mais voilà, aucun accord, n'avait été trouvé. Le propriétaire demandait 750 frs au m² et l'Etat n'était prêt à payer que 633 frs au m², soit une différence de seulement 250 000 frs pour le terrain en question.

Aujourd'hui, pour pallier ce manque de place de stockage, on nous propose un crédit de plus de 30 millions de frs, dont 20 millions de frs seulement pour l'immeuble, soit 1000 frs le m², alors que le canton avait en son temps refusé de payer ces 750 francs le m² pour un terrain à côté de la BCU, en plein centre de la Ville de Fribourg. Certes, le prix de l'immeuble Schumacher comprend aussi un immeuble déjà construit. Certes, le terrain acquis offre des surfaces de stockage beaucoup plus importantes. Certes, la comparaison est difficile. Mais quand même, je trouve le prix demandé très élevé, surtout par rapport aux 250 000 frs qui, à l'époque,

avaient été refusés pour un agrandissement sur le site de la BCU. On parle à juste titre de développement durable dans toutes nos actions. C'est clair que j'aurais préféré que ces livres soient stockés sur place plutôt que dans un site distant de plus de dix kilomètres, évitant ainsi sur le long terme de nombreux trajets.

Je vous félicite, M. le Conseiller d'Etat, pour la rapidité avec laquelle vous avez trouvé une solution alternative pour pallier ce manque de stockage, mais j'ai le désagréable sentiment qu'il y a deux ans une solution nettement plus efficace et efficiente aurait pu être trouvée.

Zosso Markus (UDC/SVP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Bürger von Schmitten und ehemaliges Mitglied des Gemeinderates von Schmitten.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Antrag der Kommission über den Verpflichtungskredit für den Erwerb des Gebäudes der Schumacher AG in Schmitten und dessen Umbau eingehend diskutiert.

Am 25. Juni 2014 hat der Grosse Rat einen Studienkredit bewilligt, um den Lagerbedarf und mögliche Standorte abzuklären. Wie der Botschaft zu entnehmen ist, wurden fünf Varianten geprüft. Die Machbarkeitsstudie ergab, dass die ideale Lösung der Erwerb des Schumachergebäudes in Schmitten sei. Dementsprechend wurden präzise Schätzungen der Umbau- und Umnutzungskosten, der Übergangskosten während der Bauarbeiten und der Betriebskosten gemacht. Als ehemaliger Feuerwehrkommandant kann ich die Angaben über die Gebäude in der Botschaft bestätigen.

Der Standort in Schmitten erscheint uns als sehr ideal und verhältnismässig nahe am Zentrum Freiburg. Dieser Standort wäre als Zentrallager sehr geeignet, weil es Bahnanschluss hat und auch auf der Strasse sehr gut erreichbar ist. Zudem kann der Standort Schmitten jeder Zeit ausgebaut werden. Der Kaufpreis der Gebäude mit 20,2 Millionen Franken und den Umbaukosten von 10,9 Millionen Franken scheint auf den ersten Blick sehr hoch. Aber wie in der Botschaft erwähnt, wurden die Gebäude auch von einem externen Experten geschätzt, der auf 26 Millionen Franken kam. Ein Neubau würde 45 Millionen Franken kosten. Zudem sagt eine vorsichtige Schätzung, dass es Bundesbeiträge in der Höhe von 3 Millionen Franken geben kann. Im Lichte dieser Angaben scheint uns der vorgeschlagene Kaufpreis gerechtfertigt.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist grossmehrheitlich für Eintreten und unterstützt auch grossmehrheitlich den Erwerb des Gebäudes der Schumacher AG in Schmitten.

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Ich interveniere hier in meinem persönlichen Namen und haben keine speziellen Interessenbindung in dieser Sache zu deklarieren, ausser, dass ich in der Nachbargemeinde von Schmitten wohne

und wie viele andere Senslerinnen und Sensler zu der Firma Schumacher AG – immer noch einer der grossen Arbeitgeber in unserem Bezirk – einen engen Bezug habe.

Dem Geschäft, so wie es heute präsentiert wird, werde ich zustimmen, möchte dazu aber folgende Bemerkungen machen.

Wenn wir dem Kauf dieser Liegenschaft zustimmen, so gibt es zwei Gewinner: Zum einen der Kanton, welcher vielleicht an einer nicht in allen Teilen aber dennoch guten Lage für das dringende Problem der Kantons- und Universitätsbibliothek eine Lösung findet.

Was den Kaufpreis und die Kostenschätzung für den Ausbau betrifft, müssen wir uns auf die Experten verlassen und davon ausgehen, dass diese marktkonform und korrekt sind. Ich glaube, das ist für uns als Grossrätinnen und Grossräte in diesem Geschäft der wichtigste Aspekt und das grösste Anliegen.

Die zweite Gewinnerin ist zum anderen sicher die Firma Schumacher AG als Verkäuferin. Sie kann sich zu einem guten Preis von überflüssig gewordener Infrastruktur trennen und kann kurzfristig eine gewisse Liquidität gewinnen und längerfristig ihre Kosten senken. Bestimmt Umstände, die helfen werden, dass diese Traditionsfirma in ihrem schwierigen Marktumfeld ihre Konkurrenzfähigkeit wieder steigern und sich aus den bekannten wirtschaftlichen Schwierigkeiten lösen kann. Bis jetzt haben wir also eine Win-Win-Situation.

Nun zum Bémol in dieser Geschichte. Der Kanton, der Sensebezirk und die Standortgemeinde werden auf einen Schlag rund 20 000 m² Industrieland an bester Lage verlieren – eine Zone, die neu zum Staatsgebiet wird und damit für die wirtschaftliche Nutzung, für die Schaffung von neuen Arbeitsplätzen, die wir im Sensebezirk und im Kanton dringend benötigen, nicht mehr zur Verfügung steht. Solche, aus meiner Sicht wirtschaftsfeindliche Umzonierungen dürfen nicht Schule machen und dieser Fall Schumacher/Schmitten muss als einmaliger Sonderfall in die Geschichte unseres Kantons eingehen.

Zum Schluss habe ich noch ein besonderes Anliegen, einen Appell an den Verwaltungsrat und an die Geschäftsleitung der Verkäuferin, der Schumacher AG: Wir haben vom Kommissionspräsidenten gehört, dass im Jahre 2014, als die Firma stark krisengeschüttelt war, die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter auf das 13. Monatsgehalt verzichtet haben. Dieser Beitrag hat geholfen, den Fortbestand der Firma zu sichern – für viele Mitarbeitende und deren Familien ein sehr grosses Opfer, welches bis heute offenbar nicht hat zurückbezahlt werden können. Ich hoffe, dass die Firma Schumacher AG nun die Mitarbeitenden wenn immer möglich an den positiven Auswirkungen dieses Geschäftes partizipieren lässt und prüft, ob nicht zumindest ein Teil der damals nicht ausbezahlten Gehälter nun ausgerichtet werden kann.

Bürdel Daniel (*PDC/CVP, SE*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directeur adjoint de l'Union patronale du canton de Fribourg et vice-syndic de Planfayon, commune avec beaucoup de personnes travaillant chez l'entreprise Schumacher AG.

Seit Jahrzehnten ist die Schumacher AG in Schmitten ein wichtiger Arbeitgeber in Deutschfreiburg, der vielfach gerade auch relativ unqualifizierten Personen einen Arbeitsplatz bietet. In der Gemeinde Schmitten besteht für den Sensebezirk eine der wichtigsten und grössten Industrie- und Gewerbebezonen unserer Region, welche zentral sind für die regionale Wertschöpfung, für zahlreiche Arbeitsplätze, aber auch wichtige Steuereinnahmen zur Folge haben. Leider steht es um die Schumacher AG seit Jahren nicht mehr zum Besten und so erfolgten trotz einer guten Branchen- und Marktpositionierung zahlreiche Restrukturierungen und leider auch Entlassungen und mehrere Krisenpläne wurden durchgezogen. Man muss klar feststellen, dass sich dieser Wirtschaftszweig in einer sehr schwierigen Schrumpfungphase befindet, in der gerade aufgrund der Digitalisierung heute andere Lösungen gefragt sind. Für die Firma Schumacher ist es deshalb eine Chance, wenn in dieser schwierigen Phase der Kanton den Erwerb des Gebäudes und somit auch des Industrielandes vorschlägt. Aus Kantonsicht kann damit für die grossen Lagerprobleme eine optimale Lösung gefunden werden und zudem noch eine Zusammenarbeit aufgebaut werden mit einem Unternehmen, welches kompetente Dienstleistungen in Bereichen wie der Buchlogistik oder der Buchbinderei erbringen kann.

Für die Region präsentiert sich die Ausgangslage zweischneidig. Einerseits ergibt sich eine gute Lösung für ein seit Jahren kriselndes Unternehmen, andererseits muss klar festgehalten werden, dass durch den Kauf des Industriearaals durch den Kanton mehr als 20 000 m² Gewerbeland künftig nicht mehr einer direkten wirtschaftlichen Nutzung zur Verfügung steht und somit Arbeitsplätze, Wertschöpfung und auch wichtige Steuereinnahmen fehlen werden. Der Sensebezirk ist leider nicht gesegnet mit genügend Industrie- und Gewerbebezonen. Hier wurde in den vergangenen Jahrzehnten zu wenig vorausschauend agiert und heute steht man vor der Situation, dass zwar Industrie- und Gewerbeland einzoniert ist, aber nicht an den richtigen Orten und zum richtigen Zeitpunkt zur Verfügung steht. Dies ist für die Weiterentwicklung des Sensebezirks, aber auch der ganzen Region Deutschfreiburg, entscheidend und hier muss die Region Sense in der neuen Legislatur durch eine gemeinsame und koordinierte Planung und konkrete Schaffung von gemeinsamen bezirksweiten Industrie- und Gewerbebezonen Lösungen schaffen. Ansonsten werden die starken Pendleraktivitäten noch weiter ausgebaut, was verkehrstechnisch und auch aus Sicht der Lebensqualität der Bewohner nicht oder zumindest nicht nur zielführend ist.

In diesem Sinne bedauere ich den weiteren Wegfall von idealem Industrieland an bester Lage durch den Kauf des Areals

für eine wohlverstandenen sinnvolle Nutzung des Kantons. Ich fordere entsprechend, dass im neuen kantonalen Richtplan in einem intensiven Austausch zwischen Bezirk und Kanton Lösungen gefunden werden, damit in Zukunft mehr und genügend Industrie- und Gewerbeland an den richtigen Orten und verteilt über den ganzen Sensebezirk einzoniert und Firmen angeboten werden kann. Die wirtschaftliche Entwicklung des Sensebezirks muss mit der Entwicklung der anderen Bezirke Schritt halten können, was leider in den vergangenen Jahren nicht immer der Fall war.

Dem Dekretsentwurf zum Erwerb des Gebäudes und Industrielandes der Schumacher AG stimme ich aufgrund der sinnvollen und für den Kanton optimalen Lösung entsprechend zu.

Corminbœuf Dominique (*PS/SP, BR*). Je m'exprime en mon nom personnel. Mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des finances et de gestion et membre de la commission d'aide à la promotion économique.

J'ai été très étonné, à l'étude de ce dossier, de la position de la commission ad hoc: une fois non, une fois oui, alors que rien n'a changé entre le message d'origine et le message proposé aujourd'hui. De plus, dix-huit mois de gratuité de location pour la société Schumacher pour des raisons que, personnellement, je ne trouve absolument pas valables. D'autre part, je considère que ce n'est pas à l'Etat de se substituer aux responsabilités d'une entreprise. Vous connaissez le principe d'amortissement au niveau de nos comptes de l'Etat. Or, dans ce qui nous préoccupe, on fait une fleur sur les locations, l'occupation partielle des locaux sur les premières années, mais amortissement, pimpon.

Il y a ensuite l'exemplarité de l'Etat. Pour un canton qui se veut high-tech, on va acheter un bâtiment où on ne pourra mettre aucun panneau solaire en toiture; pas très bon exemple. Ensuite, l'emplacement géographique qui, à mon avis, n'est pas stratégique. Quid de la commune de Schmitten dans cette histoire? Se réjouit-elle d'avoir une dizaine d'employés sur ces quelques milliers de m²?

Je suis très conscient des besoins et de l'urgence de ces besoins au niveau de l'Etat de Fribourg, mais pas avec ce projet-là et pas n'importe comment, M. le Commissaire du Gouvernement, pas tel que vous le présentez.

C'est pour ces différentes raisons que je refuserai ce projet de décret.

Hunziker Yvan (*PLR/FDP, VE*). C'est à titre personnel que je m'exprime.

Acheter ce bâtiment et le transformer pour accueillir la BCU, je ne suis pas sûr qu'on rend service à l'économie, à l'emploi et au développement de la Singine. En effet, je pense que la Promotion économique du canton devrait essayer de trouver des repreneurs privés afin de créer de l'emploi et non pas

demander au canton de racheter les bâtiments des entreprises qui ne vont pas bien à cause d'une économie morose pour y mettre les services de l'Etat. Ce bâtiment est bien situé pour une entreprise privée et je trouve dommage qu'on n'a pas d'autres solutions économiques. Je ne conteste pas les besoins de la BCU, mais bien le site choisi. Le Grand Conseil vient d'acquérir le site de Contrinex avec plus de 6000 m² de terrain à disposition pour construire des bâtiments au service de l'Etat. Je pense qu'avec 30 millions de frs, comme demandés dans ce décret, on devrait pouvoir faire un joli bâtiment. Pourquoi cette variante ou d'autres n'ont-elles pas été étudiées et proposées au Grand Conseil?

A titre personnel, je ne soutiendrai pas ce décret.

Le Rapporteur. Je remercie les intervenants des différents groupes qui sont intervenus au nom des groupes ou à titre individuel. Je constate dans un premier temps que la majorité s'exprime en faveur de ce projet. Notamment, cette urgence et la nécessité de la reconstruction, vu la réaffectation de la BCU, ont été reconnues et ce sont les arguments principaux pour soutenir ce projet.

Je souhaiterais rebondir sur quelques remarques, notamment sur la remarque du député Kolly, qui pose la question du prix. Là, je demanderai au commissaire d'y répondre. En ce qui concerne l'emplacement, la situation du bâtiment, effectivement, c'est l'une des questions qui ont été étudiées en commission. C'étaient notamment les explications de M. Philippe Trinchan qui nous ont permis de constater qu'apparemment la situation des bâtiments était effectivement adaptée et correspondait aussi aux besoins identifiés au préalable.

Was die Bemerkung von Herrn Boschung bezüglich einer «wirtschaftsfeindlichen Umzonierung» betrifft: Wir haben das in der Kommission ebenfalls diskutiert und mit der zuständigen Gemeinderätin von Schmitten noch einmal Rücksprache gehalten. Es ist keine Umzonung vorgesehen. Es ist eine Umnutzung. Das ist absolut richtig und es ist durchaus richtig zu kritisieren, dass damit auch weniger Arbeitsplätze und Steuereinnahmen vorhanden sein werden. Diese Kritik ist berechtigt.

Hingegen ist die Umnutzung zonenplankonform und natürlich hoffen wir alle, dass eine solche Umnutzung ein Einzelfall bleiben wird.

In die gleiche Richtung geht auch die Bemerkung von Herrn Kollege Daniel Bürdel. Er hofft, indirekt genauso wie ich, dass die Firma dank dieses Verkaufs ihre Zukunft erhalten und sichern kann. Hier verweise ich ebenfalls auf die Bemerkung von Herrn Kollege Bonny, der seinerseits ein klares Bekenntnis des Verwaltungsratspräsidenten vermisst hat und kritisierte, dass ein klares Bekenntnis in die Zukunft fehlte.

Ebenfalls zu beachten, Herr Bürdel, ist in diesem Zusammenhang auch, ob die Schumacher AG dieses Gebäude dem

Kanton verkauft hätte, wenn die Nachfrage tatsächlich so gross gewesen wäre. Ich lasse diese Frage so im Raum stehen.

Pour conclure, en réponse à la question au collègue Corminboeuf de savoir si la commune de Schmitten se réjouit, non, elle ne se réjouit pas. Elle accepte la vente et constate que c'est une vente, mais c'est clair que la perte de cette industrie, la perte de places de travail que cela engendre, tout cela ne saurait pas plaire. C'est d'ailleurs aussi dans ce sens que nous avons adressé une lettre à M. le Commissaire au nom du conseil communal de Schmitten pour soulever ce problème.

Le Commissaire. Je remercie les groupes. Je n'ai pas noté qu'un groupe s'oppose à l'entrée en matière. J'ai entendu beaucoup de craintes, de remarques exprimées aussi à titre personnel. Je me permets de répondre à un certain nombre de ces remarques.

La première intervention de M. Bonny était la suivante: «Finalement, on achète à une entreprise, mais quel est l'avenir de cette entreprise? Que fait-on si elle part?» Evidemment, c'est le risque aussi lorsqu'on achète, en l'occurrence, un bâtiment et un terrain à une entreprise privée. Elle a sa propre vie. L'Etat n'a pas à forcer l'entreprise à continuer d'exister pour avoir un partenaire. Ça, c'est quelque chose que je ne peux pas faire et je ne peux pas mettre une clause de ce type dans quelque contrat que ce soit. C'est l'économie de marché qui fonctionne ainsi. Je peux quand même vous dire que si ça devait être le cas – ce n'est pas le cas; l'entreprise est en développement sur un marché difficile –, il y a une responsabilité d'entreprise sur laquelle je n'ai pas, moi, en tant que conseiller d'Etat, à me prononcer; mais si tel devait être le cas, évidemment que nous irions chercher des locataires pour ces surfaces qui pourraient être vides.

Dans le domaine des biens culturels et de l'entreposage des biens culturels, il y a une demande pour pouvoir déposer, aujourd'hui en Suisse, car dans tous les cantons, on est au bout des surfaces à disposition, en tout cas dans nombre de cantons. Là, il y aura certainement une possibilité sans aller plus loin.

En termes de développement et de l'aide que l'on pourrait amener, ça, c'est évidemment la Direction de l'économie qui pourrait vous les donner, mais ce sont les moyens usuels qu'à le canton pour aider une entreprise, que ce soit avec de la promotion, en cas de chômage, en cas d'aide au cas par cas; ces moyens usuels sont évidemment toujours à disposition.

Il a également été mentionné le montant de location estimé vraiment bas. J'aimerais rappeler d'abord que cette négociation est un tout. Il y a l'achat et la location qui ont été négociés en même temps. Le canton a adopté la ligne d'un achat le plus bas possible et a finalement donné la marge de manœuvre sur la location, sachant que celle-ci est renégociée après cinq ans. J'aimerais préciser aussi qu'il faut faire attention, car comparaison n'est pas raison. Là, on loue des dizaines de milliers

de m². Si vous comparez le bâtiment en face, avec des locations, il y a une multitude de locataires avec des surfaces plutôt petites, avec un certain prix du marché. Si vous les louez toutes en même temps en une seule fois, là aussi, le prix de marché sera forcément plus bas, vu la quantité louée. Là, il faut faire attention en termes de comparaison.

Bien entendu, il n'y a pas d'exclusivité avec l'entreprise Schumacher. S'il y a une demande de collaboration pour la reliure, etc., un marché public s'ouvre avec un appel d'offres et les autres entreprises y répondent de la même manière. Là où il y a une collaboration, c'est évidemment la cafétéria, les éléments de logistique commune. C'est évidemment une synergie qu'on peut trouver. C'est justement ce qui fait l'intérêt d'aller dans ces halles qui sont configurées pour de l'entreposage de papier, de documents avec lesquels on viendrait prioritairement de notre côté.

M. Kolly, vous l'avez dit vous-même, il n'est pas facile de comparer; vous avez raison. Ce qu'il faut voir, c'est que n'ayant plus la possibilité d'un stockage pour la BCU sur le site plus large qu'on souhaitait, on doit aller ailleurs. A ce moment-là, on a alors étendu la recherche pour les dix institutions culturelles; le projet n'est donc plus le même. En revanche, avec le montant que je vous donne là, j'arrive quasiment au prix qu'aurait été celui prévu si on avait pu conclure avec le propriétaire de l'Albertinum. Concernant cet ordre de grandeur, on y est. Ce que je peux dire au contraire, c'est qu'avec cette localisation, je réponds à beaucoup plus de besoins du point de vue du canton pour un prix global qui, lui, se tient et qui aurait été plus ou moins le même. Ce n'est pas forcément une mauvaise affaire et une perte sous cet angle-là.

Plusieurs d'entre vous ont cité l'importance du terrain industriel, de sa place que certains considèrent pas stratégique du tout; j'ai entendu. Pour d'autres, au contraire, c'est une excellente situation. Personnellement, je pense que c'est effectivement une très bonne situation. Ce que j'aimerais dire, c'est que dans la commune de Schmitten, 110 000 m² de zones industrielles sont actuellement encore en attente. Ici, on parle de 20 000 m². Il en reste encore 110 000. Dans l'entier de la Singine, 690 000 m² de zones industrielles sont à disposition. Dans l'analyse de la promotion économique et du développement – je n'aimerais pas empiéter sur le terrain de mon collègue Beat Vonlanthen –, il y a encore des possibilités. Tout n'est peut-être pas comparable de la même manière, je le conçois, mais on ne se trouve pas non plus dans une situation de manque de surfaces industrielles dans ce domaine.

Plusieurs remarques ont été émises sur le développement économique entier de la Singine, de promotion économique. Cela touchait aussi à la politique foncière active. Vous comprendrez que je ne m'exprime pas sur ce point-là. On parle de l'achat de ce bâtiment, même si, indirectement, il peut poser de telles questions.

On a relevé également la convention qui avait été signée avec l'entrepreneur et les employés. Je n'ai pas à m'immiscer dans la vie de l'entreprise. Au nom de la commission, j'ai tout de même posé la question. L'entreprise a répondu qu'elle honorerait ses engagements dans la convention; voilà ce qui m'a été répondu.

M. Corminboeuf, vous avez relevé que la négociation était terminée lorsque la commission l'a abordée, qu'il n'y a pas eu de renégociation après; vous avez raison. Formellement, cela n'a pas été le cas, mais j'ai quand même posé la question au patron de l'entreprise sur sa position en lui redemandant une confirmation avec un certain nombre d'éléments. Il m'a confirmé le tout et ce que cela représente aussi pour lui et cette opération win-win. Les panneaux solaires ne sont pas discutés maintenant, mais rien n'empêche de l'imaginer au futur et d'avoir, sur ce point-là, un développement. Ensuite, concernant le rôle de la commune, je crois que le rapporteur vous a donné une information. J'ai un peu de peine quand vous me dites que nous vous présentons un projet auquel vous ne pouvez pas vous associer et que ce n'est pas comme ça qu'il faut faire.

Le travail a été important – vingt-quatre mois – et toutes les possibilités ont été étudiées. On a vraiment fait le tour non seulement du domaine, mais aussi de ce que représente cette possibilité-là. Si nous souhaitons avoir un lieu de stockage, concrètement, cela se fait dans le terrain. Concrètement, il faut un bâtiment. Donc, on se retrouve forcément à se demander ce qui est maintenant disponible. On ne pourra quand même pas nous le reprocher.

Le groupe de travail qui a préparé cela est allé voir plusieurs possibilités. Il y avait plusieurs variantes. On est allé voir par exemple l'Innovation Center à Marly. On est allé voir aussi à Beauregard où il y a déjà de l'entreposage. On s'est posé la question de la Tour Henri où on prévoit une construction.

Bien entendu, – et là, je réponds à M. le Député Hunziker –, construire à neuf, pourquoi pas? On l'a fait. On arrive à un montant de 45 millions de frs pour répondre aussi aux exigences; 45 millions de frs dans sept à huit ans. C'est à la fin de l'année que la Bibliothèque cantonale universitaire n'aura plus 1 cm² pour y poser ses documents. Je l'ai dit, il y a un point d'urgence en la matière: il faut rapidement pouvoir disposer de ces surfaces.

Quant à Contrinex, 6000 m², on n'est pas dans l'ordre de grandeur de ce que nous avons fait globalement avec ce projet. C'est un des éléments-clés pour moi; il est progressif. L'entreprise, elle est là. Elle a son développement, même si elle est sur un marché difficile. Il y a une situation où nous pouvons nous étendre dans le temps et elle-même pourra se redéployer à sa manière avec l'assurance d'avoir des surfaces disponibles pour le très long terme pour le canton de Fribourg. Ce sont toutes les institutions qui en profitent. Ce ne sont pas évidem-

ment que des livres, mais il y a des objets en grande quantité qui pourront aussi se retrouver là-bas.

Voilà grosso modo les réponses que je pouvais vous donner en vous invitant à accepter notre projet.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. Cet article a fait l'objet d'une proposition d'amendement, qui a été refusée et qui consistait à rajouter la limite pour les prix de location. Mais pour des raisons formelles, la commission a refusé cet amendement.

- > Adopté.

ART. 3

- > Adopté.

ART. 4

- > Adopté.

ART. 5

- > Adopté.

ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, selon la version initiale du Conseil d'Etat, par 78 voix contre 4. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Colomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 78.*

Ont voté non:

Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Hunziker Yvan (VE, PLR/FDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty François (SC,PS/SP). *Total: 5.*

—

Motion 2016-GC-9 Pierre-Alain Clément Modification de la loi sur la protection des biens culturels (Commission des biens culturels)¹

Prise en considération

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). Je prends acte de la réponse du Conseil d'Etat. Il en ressort que la manière de procéder par le Service des biens culturels pour la délivrance des préavis n'est pas conforme au système institué par la loi sur la protection des biens culturels.

En effet, l'art. 58 al. 1, let. e de cette loi donne cette compétence uniquement à la Commission des biens culturels: «Sur requête de la commune ou du Service chargé de l'aménagement du territoire et des constructions, elle donne son préavis sur des projets de travaux relatifs à des bâtiments présentant un intérêt esthétique ou historique, ainsi que sur des projets importants, à ce même titre, pour l'aspect général d'un site, d'une localité, d'un quartier, d'une rue ou d'une place, même si ces objets ne figurent pas à l'inventaire.»

Par conséquent, ni la loi ni le règlement ne donnent une quelconque compétence de préavis au Service des biens culturels.

La réponse du Conseil d'Etat m'interpelle, puisqu'elle nous informe qu'au fil du temps, il y a eu un passage de compétence de la Commission au Service. Or, le but de la motion est précisément de donner la compétence de préavis au Service et non plus à la Commission. Vu le nombre de dossiers préavisés en 2015 par le service – 1851 cas – et par la Commission – dix-sept cas –, on se demande finalement pourquoi le Conseil d'Etat, qui, implicitement, avalise cette pratique, est contre cette motion, laquelle va exactement dans le même sens. Donner finalement à deux organes administratifs la même compétence de préavis est non conforme à une activité administrative efficace et rationnelle.

Comme signalé à titre d'exemple dans la motion, le transfert de la compétence de préavis d'une commission à un service a déjà été réalisé il y a quelques années dans le domaine de la protection de la nature. Cette manière de faire donne entière satisfaction sur tous les plans.

Je vous invite par conséquent à accepter la prise en considération de cette motion.

Menoud Yves (PDC/CVP, GR). C'est dans l'idée de simplifier et d'accélérer les procédures de permis de construire que les motionnaires demandent le transfert de la Commission des biens culturels au Service des biens culturels de la compétence de préavis des dossiers comportant un enjeu patrimonial.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a examiné cette motion de manière approfondie et la rejettera à l'unanimité, tout comme le propose le Conseil d'Etat.

En effet, aujourd'hui, les demandes de préavis sont, dans la très grande majorité, déjà adressées directement au Service des biens culturels. Et selon l'importance des objets, le Service en soumet certaines à la Commission des biens culturels. Si l'on sait qu'en 2015, seul environ 1% des demandes a fait l'objet d'un préavis formel de la Commission des biens culturels et qu'uniquement 3 préavis ont été rendus dans un délai supérieur à 30 jours, on ne peut affirmer que l'implication de la Commission ralentit les procédures.

En conclusion, la modification de la loi et du règlement demandée par les motionnaires ne répond pas au but visé, qui est de simplifier les procédures.

Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC). Mes liens d'intérêts: j'ai la chance d'exploiter le domaine des Muéses à Posieux, vieux de plus de 800 ans, où cinq de ses huit bâtiments sont classés monuments historiques que, par la même occasion, vous aurez peut-être loisir de découvrir demain soir lors de la soirée de l'Entente bourgeoise.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec minutie la motion Pierre-Alain Clément. Le groupe va suivre la recommandation du Conseil d'Etat et va rejeter cette motion. Nous sommes d'avis que le transfert de la Commission des biens culturels au Service du même nom ne va en rien améliorer la rapidité et la simplification des permis de construire et que la Commission n'intervient que très rarement dans les requêtes directes des communes.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Le Conseil d'Etat vous propose, et les raisons sont simples et expliquées, de refuser cette motion.

M. le motionnaire parle de l'art. 58 al. 1, let. e LPBC, qui donne à la commune et au SeCA la possibilité d'actionner ou de demander un préavis directement à la Commission. Et je ne vois pas pourquoi on devrait leur enlever cette possibilité de le faire et de transmettre au Service, le SBC – cette fois – qui, lui, le fait aussi concrètement.

Les chiffres vous ont été donnés; cela représente très peu de cas de toute façon et ça n'est pas un obstacle; telle était l'intention – me semble-t-il – de la proposition qui nous était faite. Je ne sais pas si M. le Motionnaire a les mêmes articles de loi que moi, mais il ne me semble pas qu'il y a anguille sous roche en la matière, mais il s'est peut-être trop focalisé sur des cas qu'il connaît.

En l'occurrence, il n'y a pas matière à accepter cette motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 53 voix contre 18. Il y a 2 abstentions.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

¹ Déposée et développée le 5 février 2016, BGC février 2016 pp. 444ss; réponse du Conseil d'Etat le 4 juillet 2016, BGC septembre 2016 pp. 2380ss.

Ont voté pour la prise en considération:

Bischof Simon (GL,PS/SP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 18.*

Ont voté contre la prise en considération:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 53.*

Se sont abstenus:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP). *Total: 2.*

Motion 2015-GC-18 Xavier Ganioz/ Jacques Vial Prévention des accidents de chantier¹

Prise en considération

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). J'indique tout d'abord mon lien d'intérêts: je suis membre de l'Union syndicale fribourgeoise. L'effondrement de l'échafaudage de la Poste de Fribourg, qui avait causé la mort de la jeune Anna en mars 2006, reste encore dans toutes les mémoires. L'événement avait soulevé une grande émotion, mais aussi révélé la complexité, pour ne

pas dire l'opacité, des démarches judiciaires qui l'ont suivi. En question, la sécurité de la population et la définition des responsabilités en cas d'accident.

Plus récemment, l'accident survenu à Chiètres en 2014, occasionné par le broyage à l'air libre de plaques d'éternit, démontrait que les risques liés aux chantiers de construction n'étaient pas suffisamment prévenus et que les leçons du drame de 2006 n'avaient pas toutes été retenues. Il ressort de ce constat que notre canton a besoin d'une législation spécifique, qui soit à même de protéger la population, l'environnement et tout autre tiers lors de chantiers de construction.

Le canton de Fribourg dispose de services et de partenaires qui envisagent les risques liés aux chantiers de constructions: l'Inspection cantonale du travail, l'antenne cantonale de la SUVA, le Service de l'environnement, le Service du médecin cantonal et d'autres collaborent régulièrement dans ce sens.

Cependant, les moyens qui sont à leur disposition pour agir conformément à leurs missions se limitent à un champ de directives qui les expose à de possibles recours en droit. Une assise légale apparaît dès lors comme nécessaire et permettrait d'étendre la collaboration à d'autres instances telles que les communes, les préfetures, les associations de contrôle, ainsi que les commissions paritaires professionnelles par exemple. Dans ce but, nous demandons que soit inscrit dans la législation cantonale un règlement relatif à la prévention des accidents dus aux chantiers de construction, qu'ils soient publics ou privés. La perspective d'un tel instrument est de prévenir toute menace et atteinte à l'intégrité physique et aux biens de la population, des travailleurs et travailleuses, des voisins, des tiers et également de l'ensemble de la collectivité.

Nous déposons la présente motion avec la volonté que de claires dispositions soient appliquées à toute personne qui exécute pour son compte ou le compte d'autrui des travaux de construction, de réparation, de démolition ou de génie-civil, ainsi qu'aux personnes employées sur de tels chantiers, y compris les apprentis.

Nous déposons également cette motion avec l'attente que les thèmes suivants soient aussi traités:

- > l'examen préalable des projets et plans d'exécution;
- > l'ouverture des chantiers et examen des installations;
- > les devoirs de l'entrepreneur et des personnes présentes sur un chantier;
- > les prescriptions relatives et spécifiques aux échafaudages;
- > les indications relatives aux travaux de toiture;
- > les machines de chantier et installations particulières;
- > les organes de contrôle et de recours;
- > l'établissement des responsabilités et sanctions.

Je précise évidemment que ces thèmes ne sont pas exclusifs.

¹ Déposée et développée le 13 février 2015, BGC février 2015 p. 231; réponse du Conseil d'Etat le 24 mai 2016, BGC septembre 2016 pp. 2368ss.

Pour la protection des travailleurs et travailleuses, ainsi que pour la protection de notre population, je vous invite à soutenir la présente motion.

Losey Michel (PLR/FDP, BR). En acceptant cette motion, le Grand Conseil donnerait un mauvais signal à la population et à l'économie. En effet, la réglementation actuelle en la matière est déjà conséquente et suffisante. Vouloir ajouter une couche supplémentaire n'est pas adéquat et ne va malheureusement pas permettre d'éviter tous les risques. D'ailleurs, le risque zéro n'existe pas.

A chaque campagne électorale, la plupart des partis politiques mentionnent dans leur programme une diminution des charges administratives et également une diminution des contraintes légales. Soyons donc conséquents avec nos programmes politiques. D'ailleurs, chaque entrepreneur et chaque patron de ce canton sont responsables et assument leurs propres responsabilités avec un professionnalisme reconnu. Arrêtons de croire que tout est sombre en la matière et de faire croire qu'on vit dans un no man's land.

C'est pour ces différentes raisons que le groupe libéral-radical vous recommande, à une large majorité, de refuser cette motion.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche salue ici le bien-fondé de cette motion présentée par un représentant du centre et un représentant de la gauche, nos collègues Vial et Ganiot.

Le sujet est à l'évidence d'importance et devrait rassembler une majorité afin que cette motion aboutisse. Ceci étant, il n'en est pas moins vrai que dans l'effervescence un peu plus tempérée ces derniers temps du monde de la construction, la prévention des accidents de chantier cache parfois de graves lacunes de tous genres. Pas plus tard que hier, on nous signalait deux accidents, l'un à Corminbœuf, l'autre à Courgevaux, qui fort heureusement n'ont pas fait de victimes. Dans ce sens-là, l'application d'une loi cantonale et son règlement d'exécution auraient, avec, on imagine, l'effet de proximité, un impact peut-être plus conséquent que ce que nous connaissons à ce jour.

Notre groupe est également sensible à ce qui touche l'environnement, la gestion des déchets, l'évacuation des matériaux etc. C'est vrai que nous ne vivons vraisemblablement plus le scénario de la Pila, mais la vigilance est tout de même de rigueur et ne doit pas faiblir.

La réponse du Conseil d'Etat se termine sur une finesse juridique et bute sur un article de notre Constitution. Le Gouvernement, à cet égard, saura, à n'en pas douter, choisir la bonne réponse.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe Alliance centre gauche, dans sa majorité, acceptera cette motion.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Motion Ganiot/Vial wie auch die Antwort des Staatsrates behandelt und diskutiert. Die Forderung der Motionäre, einen Gesetzesentwurf betreffend Regelung zur Verhütung von Unfällen auf und um Baustellen zu verfassen, erhält von Seiten des Staatsrates Beachtung. Die Unfallverhütung für die Arbeitnehmenden ist mit den vorhandenen Gesetzen und Verordnungen auf Bundesebene geregelt. Die Lücken in den gesetzlichen Grundlagen zur Vorbeugung gegen Gefährdung oder Schädigung von Baustellennachbarn, Dritten und der Bevölkerung wie auch der Schutz von Selbständigerwerbenden müssen in Ausarbeitung eines neuen spezifischen Gesetzes oder aber in Ergänzung eines bestehenden Gesetzes geschlossen werden.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei folgt dem Antrag des Staatsrates und stimmt der Motion mehrheitlich zu.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Mit den Baustellenkontrollleuten haben wir eigentlich gute und erfahrene Leute, welche die Kontrollen auf den Baustellen durchführen. Leider können diese Kontrolleure festgestellte Mängel und Gesetzesverstösse im Bereich der Schwarzarbeit und des Umweltschutzes nur melden und nicht direkt selber Sanktionen aussprechen. Die gemeldeten Fälle bleiben leider oft – zu oft – ohne Konsequenzen, weil die betroffenen Fachstellen nicht reagieren oder weil es zu lange dauert, bis etwas geschieht und die Delinquenten über alle Berge sind.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei ist der Meinung, dass dies so nicht weiter gehen kann. Es wird eindeutig zu wenig gegen Schwarzarbeit, Lohndumping und andere Verstösse auf unseren Baustellen unternommen. Dies schadet dem Gewerbe und kratzt am guten Rufe unseres Staates. Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei unterstützt deshalb die Motion unserer Kollegen Vial und Ganiot, wünscht aber, dass nicht grosse theoretische Gesetzgebungen gemacht werden, welche erneut die Bürokratie anheizen, sondern dass durch pragmatische Lösungen gehandelt wird. Nach unserer Vorstellung sollten die Polizei und die Baustellenkontrollleute mit entsprechenden Kompetenzen ausgestattet werden, damit rasch in Form von Bussen und allenfalls Baustellenschliessungen gehandelt werden kann. Die Sanktionen müssen scharf sein, sonst werden sie keine Wirkung haben.

In diesem Sinne unterstützt die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei die Annahme der Motion.

Vial Jacques (PDC/CVP, SC). En préambule, j'aimerais remercier tous les groupes qui se sont exprimés et en particulier ceux qui se sont prononcés pour cette motion.

Mon lien d'intérêts: je suis membre du Bureau de l'AFCO, l'Association fribourgeoise de contrôle, où je représente

l'Union patronale. MM. Wicht et Bürdel font également partie de cette instance.

Nos partenaires sont les deux syndicats actifs dans la construction dans le canton. Je ne vais pas prolonger cette séance au-delà de 12h15 et vais simplement répondre à M. Losey qui se fait du souci d'en rajouter une couche. Effectivement, pour les professionnels de la construction, on n'a pas l'habitude de faire des lois pour faire des lois et ici, si je me suis permis avec mon collègue Ganioz de proposer de mettre les choses au clair par une loi ou un règlement, c'est qu'il y a un manque. Effectivement, nous avons besoin dans notre canton d'avoir une réglementation qui nous dise très explicitement ce qu'il en est de la sécurité sur les chantiers, qui est responsable, quelles sont les compétences et qui peut prendre des décisions, des sanctions etc. C'est un manque dans le canton et c'est pour ça que cette motion a été déposée. Je ne vais pas reprendre toute mon argumentation; elle a déjà été donnée par M. Ganioz et je demanderai peut-être à notre commissaire de répondre à sa façon.

Je remercie d'ores et déjà tous ceux qui vont soutenir cette motion.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Comme rappelé par le Conseil d'Etat, les mesures de protection de la santé des travailleurs sur les chantiers relèvent d'une législation fédérale complète dans laquelle les responsabilités et les compétences sont bien définies. Tout autre est la question de la protection du grand public, qui peut également être la victime des conséquences parfois dramatiques constituées par les dangers liés aux chantiers de construction. Cela a été dit dans notre réponse et M. Ganioz l'a aussi rappelé: cet effondrement dramatique d'un échafaudage en 2006 est un exemple très tragique.

Dans ce contexte-là, M. Losey, c'est vraiment une autre affaire si on se focalise sur la sécurité des travailleurs et sur la sécurité du grand public. C'est donc à juste titre que les motionnaires appellent le Gouvernement à légiférer dans ce domaine, comme l'a fait par exemple le canton de Vaud. Comme relevé dans la réponse du Conseil d'Etat, la voie par laquelle le canton instituera ces nouvelles règles dans la législation cantonale n'est pas encore définie. En fait, nous avons voulu mettre la base légale dans la LEMT, la loi sur l'emploi et le marché du travail, mais selon les spécialistes du Service de législation, ce n'est pas possible, car on devrait créer une nouvelle loi. Moi, personnellement, je trouve que ça sera quand même un peu exagéré, mais c'est la raison pour laquelle nous laissons pour l'instant la question ouverte et on règlera la chose de manière pragmatique, comme M. Bapst l'a dit.

Ich möchte in diesem Zusammenhang noch sagen, dass es sehr wichtig ist, dass wir Sanktionen vorsehen. Wenn wir Sanktionen vorsehen, dann sind das sehr weitreichende Eingriffsmassnahmen, die einer formellen gesetzlichen Grundlage bedürfen. Auf dieser Basis können wir im Rahmen einer

Verordnung die Sache dann ausgestalten. Wir werden einen pragmatischen Ansatz wählen in diesem Zusammenhang.

Fort de ce qui précède, je vous prie donc de bien vouloir accepter la motion, conformément à la proposition du Conseil d'Etat.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 57 voix contre 7. Il y a 1 abstention.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté pour la prise en considération:

Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 57.*

Ont voté contre la prise en considération:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 7.*

S'est abstenu:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP). *Total: 1.*

—

Communications

Le Président. J'ai encore deux informations à vous donner:

- > je suis en possession d'un mandat déposé par les députées Yvonne Stempfel-Horner et Andrea Wassmer et concernant des places pour personnes handicapées. Ce

- mandat est accompagné d'une demande de traitement urgent. Nous allons donc traiter ceci au Bureau demain matin et je prendrai l'urgence de ce mandat probablement en séance de vendredi;
- > n'oubliez pas la séance du Club de sport au restaurant de la Schweizerhalle dès maintenant.
 - > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

- > La séance est levée à 12h20.

Le Président:

Benoît REY

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Samuel JODRY, *secrétaire parlementaire*

—